

bien vivre

Domaine d'étude de master « Soutenabilité et hospitalité : bien vivre »
Séminaire « (In-)hospitalité des lieux ? »
Mémoires 2021-2022

Mémoires 2021-2022

Séminaire « (In-)hospitalité des lieux ? »,
département de master « Soutenabilité et hospitalité : bien vivre »,
École nationale supérieure d'architecture de Marseille,
184, avenue de Luminy, case 924,
FR-13288 Marseille Luminy, CEDEX 9

Équipe encadrante :
Nadja Monnet, Matthieu Duperrex et Julia Rostagni.

© textes et photos : auteur-e-s, sauf mentions.
© photo de couverture : Nils Freyermuth

Voir les autres travaux du séminaire :
<https://www.marseille.archi.fr/enseignements/productions-pedagogiques-de-lensam/de4/in-hospitalite-des-lieux/>



**LA / LES IMAGE(S) DU TERRITOIRE DE L'ÉTANG DE BERRE
SÉMINAIRE (IN)HOSPITALITÉ DES LIEUX ?**

ALYSON TUR

SOUS LA DIRECTION DE MATTHIEU DUPERREX ET DE NADJA MONNET

SÉMINAIRE / DE4 SOUTENABILITÉ ET HOSPITALITÉ :

BIEN VIVRE / (IN) HOSPITALITÉ DES LIEUX ?

SOMMAIRE

Avant-propos.....	5
Introduction.....	6
1. Appréhender l'image du territoire de l'Étang de Berre	8
1.1 Présentation	
1.2 Le territoire	
1.3 L'image	
1.4 La méthode	
1.5 Les points de repère	
1.6 Les quartiers	
1.7 Les voies	
1.8 Les limites	
1.9 Les nœuds	
1.10 L'image globale du territoire	
2. Comprendre la / les images du territoire de l'Étang de Berre	36
2.1 Les composants : des facteurs de changement de l'image	
2.2 Quelle appréciation de l'image du territoire ? Entre identité et lisibilité	
2.3 Une volonté d'amélioration de l'image du territoire de l'Étang de Berre	
Conclusion.....	52
Bibliographie	54

RÉSUMÉ / Les personnes qui vivent dans le sud-est de la France ont toutes, au moins une fois dans leur vie, entendu parler du territoire de l'Étang de Berre. Que ce soit pour son étendue d'eau, son immense parc industriel, sa richesse végétale, ses pics de pollution... le territoire de l'Étang de Berre constitue une dominante majeure dans l'esprit de ses habitants. Mais, en réalité, sur quoi se basent-ils pour construire leur image du territoire ? Intuitivement, en mettant en relation des éléments types, l'individu parvient à structurer, mentalement, l'image du territoire de l'Étang de Berre. Or, on constate une variation des représentations d'un individu à l'autre, dans le temps et en fonctions d'autres composantes. L'image, n'ayant pas pour résultat une réponse unique, il semble important d'identifier comment et au regard de quoi se construisent les représentations mentales des usagers du territoire identifié.

MOTS-CLÉS

Étang-de-Berre

Image

Territoire

Paysage

Kevin Lynch

AVANT PROPOS

Le territoire de l'Étang de Berre est un territoire qui m'inspire. Pour y avoir vécu une grande partie de ma vie, j'ai toujours été fascinée par ses paysages si particuliers, sa richesse végétale et sa grandeur.

« Si l'on parcourt la route d'Istres à Saint-Chamas ou que l'on se promène au pied de la chaîne de la Fare ou sur les rives du Bolmon, après avoir admiré les plages blanches de coquilles, les sentiers sillonnant le saltus, on s'étonnera d'une chose, pas de touristes, nul randonneur, l'Étang de Berre n'est pratiqué que par quelques riverains ou des chasseurs de canards à l'affût dans des postes à feu » (Bartoli, 2000 : 263).

Outre une analyse purement paysagère, théorique et cartographique, il s'agit ici de réaliser une approche sensible, subjective et représentative afin de comprendre le fonctionnement du territoire depuis l'intérieur et observer la manière dont il est appréhendé par ceux qui le pratiquent. Cette approche complémentaire permet de saisir les éléments emblématiques du site qui sont à la fois porteurs de son identité et qui le structurent. De plus, en engageant mes recherches, j'ai remarqué que, jusqu'à récemment, le territoire de l'Étang de Berre était un territoire assez peu travaillé. En effet, en 2006, Jean Louis Fabiani, sociologue français a écrit que « la bibliographie contemporaine sur l'Étang de Berre était des plus réduites, comme si l'objet n'offrait pas de prise à l'investigation sociologique » (Fabiani, 2006 : 12). Pourtant, je considère que l'Étang de Berre mérite notre attention pour perpétuer ce qui fait ou faisait sa richesse et continuer de « séduire au quotidien les habitants du pays » (Jean-Louis Champsaur cité par Bartoli, 2000 : 5). Or, ma vision n'étant que subjective, j'ai pour ambition d'essayer de comprendre quel regard portent les personnes qui le pratiquent, de près ou de loin. En discutant du sujet avec les personnes qui m'entourent, je remarque que les avis le concernant sont très divers.

INTRODUCTION

À la fois connu sous le nom de la « petite Camargue », « la petite mer » ou encore « la grande flaque odorante » (Fabiani, 2006 : 11-12), l'Étang de Berre est depuis quelques années remis sur le devant de la scène. La volonté générale est de renaturaliser un site dont la richesse a peu à peu été détruite par l'intervention de l'homme sur le territoire. Mais après toutes ces années d'installation massive, de non-prise en compte de l'existant et d'oubli de l'attachement territorial des habitants qui y vivent, quelle image les usagers se font-ils de leur territoire ?

L'objectif de ce travail est de s'écarter de « tout type esthétique » (Fabiani, 2006 : 12) pré établi défini comme des « constructions intellectuelles que nous utilisons comme des clés pour rendre compte d'un monde social particulier » (Fabiani, 2006 : 13) et d'ouvrir un nouvel œil face aux éléments qui constituent le paysage du territoire de l'étang de Berre et font ce qu'il est aujourd'hui. L'idée est aussi de comprendre comment se construit l'image d'un territoire, sur quels éléments celle-ci se base et comment elle varie, d'un individu à l'autre. Aussi, nous tenterons de comprendre le processus de mutabilité d'une image à partir de nombreux composants et, nous questionnerons l'avenir de l'image de l'Étang de Berre.

Il s'agit dans cet écrit de mener dans un premier temps une réflexion stricte quant à la composition physique du paysage d'un territoire déterminé : le territoire de l'Étang de Berre. Ces déterminations se basent sur des entretiens réalisés auprès des usagers du territoire, en répertoriant leurs définitions par éléments types de la représentation paysagère, tels que définis par Kevin Lynch dans son livre *L'image de la cité*. L'objectif est ainsi de reconstituer, à partir d'un recueil (non-exhaustif) de plusieurs images individuelles, l'image globale du territoire de l'Étang de Berre construite par ses usagers.

Il s'agit dans un second temps de comprendre comment évolue, se transforme ou apparaît l'image individuelle, collective ou globale d'un environne-

ment au regard de la combinatoire d'un ensemble de composants pouvant l'influencer directement ou indirectement. Dans le cas de l'Étang de Berre, nous évaluerons l'impact de ces composants sur l'image du territoire et ainsi ce qu'ils représentent, de façon concrète, pour ce cas particulier.

Finalement, il s'agira d'envisager le futur de cette image du territoire. Vers quelles trajectoires tend-elle ? Comment la prévoir ? Sur quels éléments se baser pour analyser l'évolution de l'image d'un lieu ?

L'intention de ce texte n'est pas de donner une image claire du territoire de l'Étang de Berre au sens d'une représentation picturale. Il s'agit ici de comprendre, mentalement mais aussi visuellement, comment les usagers se représentent leur territoire, quels sont les éléments sur lesquels ils se basent et quels sont les éléments qui influent sur leur perception, sans qu'ils s'en rendent forcément compte. Ainsi, la réponse attendue n'est pas unique, elle est constituée d'un ensemble d'éléments qui permettent, une fois mis ensemble, en associant, volontairement, à la fois les expressions des personnes enquêtées et d'auteurs académiques, de constituer l'image d'un territoire, sans établir une différence de statut entre interlocuteurs réels et « de papier », au contraire.

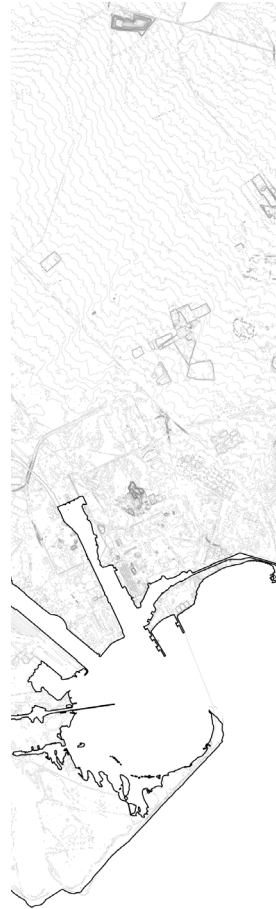
De plus, cette analyse ne présente aucune photographie du territoire de l'Étang de Berre afin de ne pas orienter le jugement du lecteur vers telle ou telle autre trajectoire. Elle se base uniquement sur des cartes mentales, à la fois réalisées par les personnes interrogées et, qu'ensuite je me suis permis de mettre en commun afin de favoriser une lecture claire et unifiée du territoire. Ainsi, toutes les illustrations sans annotation de source sont réalisées par l'auteur.

1. Appréhender l'image du territoire de l'Étang de Berre

1.1. Présentation

L'Étang de Berre est « situé entre Marseille et la Camargue autour des rives duquel dix communes cohabitent : Berre-L'étang, Châteauneuf-les-Martigues, Istres, Marignane, Martigues, Miramas, Rognac, Saint-Chamas, Saint-Mitre-les-Remparts et Vitrolles » (Steenhuyse, 2004 : 1), dans le département des Bouches-du-Rhône. Cette lagune méditerranéenne profonde est située entre le Golfe de Fos et la rade de Marseille et est reliée à la mer Méditerranée par le chenal de Caronte, à Martigues. Situé au cœur de la métropole Aix-Marseille, les 10 communes de son pourtour comptent 241000 habitants, pour 3 % de la surface du département. Elle a été constituée géologiquement aux environs de – 7000 avant Jésus-Christ et est devenue, aujourd'hui, le plus grand étang d'eau salée d'Europe. Le linéaire côtier dessiné par la lagune représente 21 % de celui du département. Il est à la fois constitué de petits ports, de villages provençaux, de falaises de safre, d'habitats troglodytes, de garrigues, de pinèdes et de 14 plages ouvertes à la baignade. Ce territoire jouit d'une richesse naturelle et d'un passé historique remarquable, faisant de lui un symbole de la Provence.

La présence de 75 kilomètres de linéaire de côte non-exploités, un accès direct avec la méditerranée par le chenal de Caronte et la présence de nombreux axes ferrés dont le PLM font que, dès le XIXe siècle, le territoire de l'Étang de Berre, vaste espace relié à la mer Méditerranée et au port international de Marseille, a été désigné comme terre d'accueil des nombreux pôles industriels (pétrochimiques, soudes, poudrerie...) de développement dans le sud de la France. « Le développement industriel s'amorce au milieu du XIXe siècle avec la volonté de faire de l'Étang un espace complémentaire du port de Marseille » (Bartoli, 2000 : 175). Ces nombreuses et immenses installations ont nettement modifié le paysage du territoire de l'Étang de Berre en quelques années seulement.



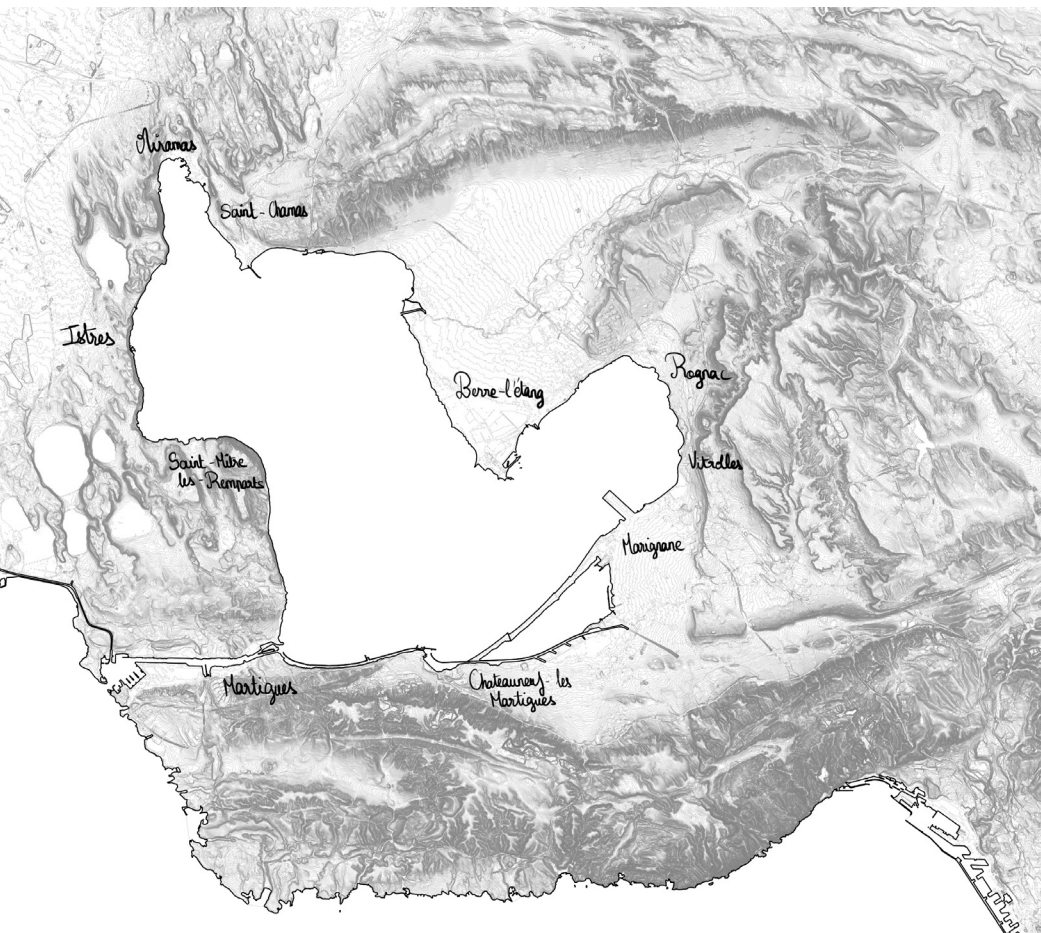


Figure 1. Représentation cartographique du territoire de l'Étang de Berre

1690 : installation de la première poudrerie royale à Saint Chamas

1810 : première usine de Soude sur les salins du Lion à Berre

1820 : construction de l'usine de la pointe de Berre l'étang

1863 : creusement du chenal de Caronte entre l'étang de Berre et le Méditerranée à -4m

1907 : approfondissement du chenal de Caronte à -6m

1908 : construction du viaduc de Caronte pour la ligne ferroviaire pour la ligne Miramas - l'Estaque

1910 : vol du premier hydravion par Henry

1911 à 1926 : construction du canal du Rove reliant l'étang de Berre à l'Estaque

1917 : construction d'une base aérienne

1920 : construction de terrains militaires à Berre et Marignane

1922 : création de l'aéroport de M

1929 : installation de la première raffinerie Shell à Berre l'étang

1930 : début de l'industrie aéronautique à Berre et Marignane

1934 : implantation des raffineries de la Mède et de Lavéra à M

XVIIIe siècle

XIXe siècle

1928 : Loi du 30 mars 1928 visant une maîtrise des ressources pétrolières par l'état et une capacité de raffinage et de stockage propre

1919 : Loi autorisant la navigation sur le chenal de Caronte traversé par d'immenses cargos

L'objectif est de retracer l'ensemble des interventions humaines qui ont eu lieu sur le territoire de l'étang de Berre et qui ont modifié son image physique au fil du temps, sur la partie supérieure de la frise. La partie inférieure présente les lois et actions en lien avec ces interventions, leurs impacts sur l'environnement et le bien-être des personnes qui vivent à proximité. Les informations de cette frise chronologique sont principalement tirées du site internet officiel du GIPREB (Groupement d'intérêt public pour réhabilitation écologique de l'étang de Berre).

Figure 2. Frise chronologique des interventions humaines sur le territoire de l'Étang de Berre.

ont	1937 : création du port de Lavera devenant la porte pétrolière de France
y Fabre	1945 : approfondissement du chenal de Caronte à -9m
e	1946 : reconstruction de l'aéroport de Marignane
ne d'Istres	1950 : création de 3 ZUP à Marignane et Martigues
aires à	1955 : définition de l'aéroport d'une envergure internationale
Marignane	1960 : naissance d'Eurocopter à Marignane (Airbus Helicopters)
re raffinerie	1962 : création de la 1ère zone industrielle de France au bord de la nouvelle autoroute Paris – Marseille à Vitrolles : les Estroublans
ronautique à	1963 : effondrement du tunnel du Rove
ffineries	1966 : fermeture de l'usine de soude des salins de Berre-l'Étang
artigues	1966 : création du canal usinier EDF et de la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas
	1973 : création des villes nouvelles par l'EPAREB : Istres, Miramas et Vitrolles
	1974 : fermeture de la poudrerie royale

XXe siècle	XXIe siècle
1965 : Définition du Golfe de Fos comme potentiel de site industriel à développer	2017 : création de l'association « étang de Berre, patrimoine universel »
1957 : Loi interdisant la pêche en raison de l'accumulation de pollution chimique dans la chair des poissons	2017 : candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO
1986 : Loi littoral relative à toutes les communes des rives de l'étang	2006 : limitation des rejets de la centrale EDF imposée par l'Etat
1991 : referendum d'initiative locale votant la limitation des rejets de la centrale EDF	2003 : désignation des salins de l'étang comme zone de protection spéciale du réseau Natura 2000
1994 : droits de pêche rétablis par la loi 94-114 du 10 janvier 1994 suite à la limitation des rejets de la centrale EDF et à la réduction des apports polluants d'origine industrielle	2002 : lancement des études de faisabilité pour la réouverture du tunnel du Rove à la circulation
	2000 : création du GIPREB (Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre)

1.2. Le territoire

Le territoire, étymologiquement issu du mot latin « *terra* » suppose une certaine matérialité de l'espace déterminé. En tant qu'espace matériel, celui-ci est directement rapporté au sol, au monde qui l'entoure, et en relation directe avec les personnes qui le pratiquent. En effet, d'après Marcel Roncayolo, géographe, le territoire est « quelque chose qui existe, de concret, qui commence et se termine, que l'on peut dessiner et cartographier » (2008 : 234). Mais si ce territoire se commence et se termine comme le précise Marcel Roncayolo, cela suppose qu'il existe à la fois un dedans et un dehors... Quels sont-ils ? Qu'est-ce qui les sépare ? Les différencie ? Qu'est-ce que la limite entre ce dedans et ce dehors ? Comment se détermine-t-elle ?

Le territoire, en tant qu'espace matériel et praticable, il peut être vécu, approprié et identifié par les individus. En effet, d'après le conseil international de la langue française, le territoire est un espace « occupé par une communauté d'organismes vivants » (1992 : 279) « Le territoire est toujours celui de quelqu'un » (Roncayolo, 2008 : 234), ce qui suppose une certaine appartenance de l'individu à ce territoire, de la même manière que l'Homme appartient à la Terre. De ce fait, le territoire est perçu de façon différente en fonction des individus qui le pratiquent. C'est ce que Roncayolo nomme le « sentiment de territorialité » (2008 : 235), qui entraîne ainsi un « point de vue » divergent et variant, une certaine subjectivité, quant au territoire étudié, selon la personne qui en parle. Ainsi, le développement de ce sentiment permet d'aller au-delà de la simple définition du terme de territoire, qui peut paraître assez rigide et centrée sur un espace, en étendant ce secteur spatial à une représentation sensible. En outre, la représentation du territoire et le sentiment de territorialité peuvent évoluer, tant dans le temps et dans l'espace, même pour un individu en particulier. Aussi, un même individu peut également prétendre appartenir à plusieurs territoires à la fois, c'est ce que Marcel Roncayolo appelle la « multi territorialité » (2008 : 201).

Finalement, « le sentiment de territorialité ne se définit pas par rapport à un espace, mais par rapport aux différentes façons que l'on a de le concevoir » (Roncayolo, 2008 : 240). En outre, la délimitation du territoire est relative, subjective et « instable » (Roncayolo, 2008 : 135). Au contraire d'une ville, d'une région, d'une métropole qui est délimitée administrativement,

le territoire ne possède pas de limite définie. « C'est de ces rapports entre une société et son espace que naît la notion de territoire qui, loin d'être un ensemble rigide, n'a pas forcément de limites strictes et définitives » (Roncayolo, 2008 : 237). Ainsi, comment distinguer (physiquement) un territoire d'un autre ? Qu'est-ce qui fait l'identité d'un territoire considéré par rapport à un autre ? Comment l'a dit Pascale Bartoli « le paysage constitue une des entrées les plus pertinentes pour appréhender le territoire » (Bartoli, 2000 : 247) du fait qu'il met en évidence les caractéristiques visuelles propres qui composent un site ayant un rôle identitaire dans la représentation d'un environnement. C'est ainsi à partir de la représentation paysagère que je vais entamer mon étude de l'image du territoire de l'Étang de Berre.

1.3. L'image

L'image, telle que je la conçois dans le cadre de cette étude, est une représentation matérielle de ce qui constitue le paysage du territoire étudié. L'image est composée d'un ensemble d'éléments qui, mis ensemble, forment la structure et l'identité de ce même espace. C'est une « représentation mentale généralisée qu'un individu se fait du monde physique extérieur » (Lynch, 1976 : 5). Pour constituer l'image du territoire qui l'entoure, l'individu va se rattacher à des éléments physiques qu'il va reconnaître et qui vont lui permettre de déterminer rapidement et clairement qu'il est dans tel territoire et non pas ailleurs. Selon Kevin Lynch, l'image « peut varier d'un observateur à l'autre » (Lynch, 1976 : 7). En effet, « chaque individu crée et porte en lui sa propre image » (Lynch, 1976 : 8). Or, un même groupe d'individu peut se rattacher à de mêmes éléments et constituer ainsi une image du territoire semblable. Ainsi, lorsqu'il y a « concordance entre les membres d'un même groupe » (Lynch, 1976 : 8), Kevin Lynch parle d'image collective : « c'est une représentation mentale commune à de grandes quantités d'habitants d'une ville, par rapport à une même réalité physique, une culture commune, une nature physiologique » (Lynch, 1976 : 8), une histoire, un lieu de travail, un statut, une origine...

L'imagibilité selon Kevin Lynch est « pour un objet physique, la qualité grâce à laquelle il y a de grandes chances de provoquer une forte image chez n'importe quel observateur » (Lynch, 1976 : 13). Cette qualité est avant tout propre à chaque territoire, c'est ce qui le distingue et le met en évidence par rapport à un autre territoire. Ainsi, ce qui constitue « l'imagibilité »

(Lynch, 1976 : 13) d'un territoire, c'est sa structure et son identité. En outre, un territoire avec une forte imagibilité permet à l'observateur de le percevoir comme une structure continue et identifiable, et comme un enchaînement cohérent d'objets distincts qui entretiennent des relations entre eux. Alors, pour constituer l'image du territoire qui l'entoure, l'individu va se rattacher à des éléments physiques qu'il va reconnaître et qui vont lui permettre de comprendre rapidement et clairement qu'il est dans ce territoire et non pas ailleurs. Ainsi, nous estimons que l'image est composée d'un ensemble d'éléments qui, mis ensembles, forment la structure et l'identité de ce même espace. Quels sont-ils ?

1.4. La méthode

Pour analyser les entités paysagères du territoire de l'Étang de Berre, j'utilise la méthode définie par Kevin Lynch dans son livre *L'image de la cité* publié en 1960 et traduit en français en 1976. Sa méthode se base sur une approche subjective du territoire au travers des représentations individuelles de chacune des personnes interrogées. Se représenter physiquement l'identité et la structure d'un territoire c'est tenter de comprendre ce qui y appartient, ce qui le délimite, ce qui fait point de repère, ce qui le structure et ce qui fait pivot au sein du territoire. Kevin Lynch définit la représentation physique au travers de cinq types formels que sont : les points de repère, les quartiers, les voies, les limites et les nœuds, constitutifs de la représentation paysagère d'un territoire et que je définirai au fur et à mesure de cet écrit. Ces types formels ne sont pas fixes. Certains éléments peuvent passer d'une catégorie à l'autre, s'entrecroiser, en fonction de la personne qui en parle, du point de vue... De plus, aucun de ces éléments n'existe à l'état isolé. Je n'ai pas forcément utilisé les définitions de ces types formels telles que les a définis Kevin Lynch car j'ai dû les réadapter à mon échelle de travail. Kevin Lynch, dans son analyse méthodologique, travaille à l'échelle de la ville. Il expérimente sa méthode pour les villes de Boston, Los Angeles et Jersey City. Dans mon cas, l'échelle de travail est plus vaste, celle du territoire ou encore « l'échelle régionale » comme la définit Kevin Lynch. Selon Pascale Bartoli, il s'agit de « l'échelle ultime du projet, au-delà de laquelle l'espace perd de sa matérialité, de sa réalité et menace de tomber dans l'abstraction : l'échelle du ter-

ritoire » (Bartoli, 2000 : 7). En effet, celui-ci précise que sa méthode de travail est utilisable à n'importe quelle échelle, de la plus petite à la plus grande, le tout étant d'adapter l'échelle de traitement des types formels à l'échelle de travail et à leur zone d'impact. « La question de la lecture d'un objet dépend souvent de l'échelle à laquelle on se porte. Souvent, ce qui peut être perçu comme un élément indépendant à un niveau et donc faire l'objet d'une analyse, peut se révéler, à un niveau supérieur, totalement dépendant d'une structure dont il n'est qu'un élément. Cette remarque s'applique parfaitement au cas du territoire contemporain » (Bartoli, 2000 : 145).

Prénom	Age	Activité	Relation avec le territoire	Date	Durée de l'entretien
Michel	65 ans	Retraité - ex-ouvrier chez Airbus - Marignane	Domicilié aux Pennes-Mirabeau	22/10/2021 à 15:42	13 min 11 sec
Cendrine	44 ans	Assistante administrative à Rognac	Ex-domiciliée à Marignane	19/10/2021 à 17:39	17 min 39 sec
Le nomade	53 ans	Pêcheur	Pêche à Berre-l'étang	16/10/2021 à 09:52	09 min 52 sec
Jérôme	45 ans	Chef de direction à Aix-en-Provence	Ex-domicilié à Vitrolles	28/10/2021 à 14:33	15 min 33 sec
Eva	21 ans	étudiante en ingénierie à Montréal	Domiciliée à Saint-Chamas	05/11/2021 à 21:11	à distance
Olga	22 ans	étudiante en architecture à Marseille	Domiciliée à Martigues	04/11/2021 à 15:32	20 min 43 sec
Josiane	62 ans	Retraîtée - ex-vendeuse à Saint-Victoret	Domiciliée à Vitrolles	11/11/2021 à 11:52	41 min 12 sec

Figure 3. Tableau du panel de personnes interrogées.

Pour analyser ce qui fait l'identité et la structure du territoire, j'ai réalisé des entretiens auprès de personnes qui côtoient ce territoire, de près comme de loin, identifiées au préalable ou rencontrées sur place. Au contraire, Kevin Lynch quant à lui, n'interroge que des personnes habitant dans la ville étudiée. Or, il m'a semblé intéressant d'interroger des profils variés afin d'observer d'éventuelles discordances ou non et analyser l'existence d'une potentielle image collective. En effet, le « sentiment de paysage relève d'une culture individuelle et collective. Le regard peut être intérieur ou extérieur au territoire ou encore endogène ou exogène. Le premier fait référence au pays habité, c'est-à-dire un espace vécu pratiqué régulièrement ; il est à l'origine d'une notion d'identité conçue comme une construction individuelle ou sociale relative à un lieu. Le second, celui du touriste notamment, suppose le recul par rapport à l'espace contemplé et des représentations du paysage acquises principalement au contact de la culture des images picturales, photographiques et littéraires. Ces deux regards engendrent des processus sociaux et culturels d'attachement à des lieux ou à des territoires, ils peuvent être conflic-

1.5.1. Une omniprésence de l'industrie comme point de repère emblématique du lieu

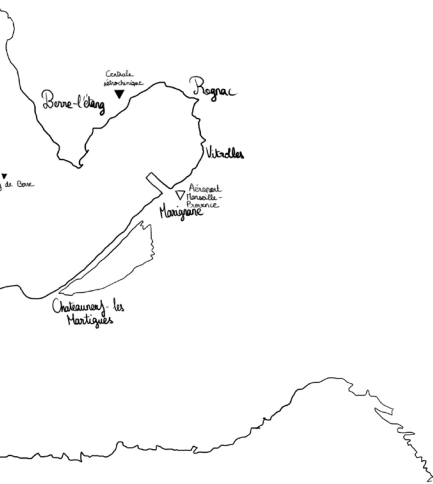
À première vue, le territoire de l'étang de Berre semble être uniquement « dédié aux activités industrielles et économiques » (Steenhuysse, 2004 : 2). Ces lieux sont qualifiés d'« usines à détruire » (le nomade), « de puissants motifs repoussoirs » (Steenhuysse, 2004 : 11), de « tissu urbain technique », « moderne » ou encore d'« architecture industrielle » (Olga), de « grosses cheminées » (Cendrine), « grand complexe de raffinerie » (Michel), « grandes machines luisant au soleil le jour et crachant du feu la nuit » (Bartoli, 2000 : 79), « de grands paquebots immobiles qui semblent ancrés en pleine mer » (Fabiani, 2006 : 19)... Elles constituent, pour chaque personne interrogée, un imaginaire propre, plus ou moins agréable. Elles sont également emblématiques et pertinemment citées comme la référence au territoire de l'Étang de Berre, pourquoi ?

Les raffineries, du fait de leur vaste échelle constituent des repères bâtis dans le territoire. « Véritables complexes structurés selon une trame géométrique, elles mêlent une collection d'objets hétéroclites de dimensions démesurées et aux couleurs vives. Les cheminées forment des lignes verticales ponctuelles tandis que les oléoducs forment des lignes horizontales. Les textures et les couleurs des cuves sont variables, lisses ou cannelées, uniformes ou multicolores. Le réseau d'oléoducs qui coure à l'intérieur parachève leur aspect mystérieux voir même dangereux. La nuit l'ensemble des complexes illuminés semblent enflammer l'Étang. Les raffineries confèrent au paysage un aspect sur-industrialisé » (Bartoli, 2000 : 261). La diversité des formes et leur immensité confèrent aux usines une certaine monumentalité dans le paysage du territoire de l'Étang ou comme dans n'importe quel environnement industriel. De plus, l'industrie est également marquée par l'effet de ponctuation défini par Kevin Lynch du fait qu'elles soient situées au cœur d'immenses vides, zones à risques au cœur desquelles (sauf les travailleurs) il est impossible de pénétrer, comme l'a remarqué Josiane lors de ses balades autour de l'étang : « quand c'est une usine, on est obligé de contourner ». « Ils ont été localisés dans des espaces qualifiés de "déserts" » (Gramaglia, 2020 : 10). En outre, l'effet de ponctuation centrale au sein d'un vaste vide augmente l'effet point de repère dans le paysage.



Figure 5. Carte globale des points de repère identifiés par les personnes interrogées.

Légende	Ville	Limite	Strand	Ouverture	Pt. de repère
+ de 75% des gens	—		○	■	▼
de 50 à 75% des gens	—		○	■	▼
de 25 à 50% des gens	---		○	■	▼
de 10 à 25% des gens		○	■	▼



L'échelle du bâti que constituent les éléments industriels augmente également l'effet point de repère. En effet, la hauteur des cheminées et la massivité des cuves sont des éléments de repère dans le ciel et au loin. Elles sont d'ailleurs pour la plupart des interviewés les éléments emblématiques du lieu, les éléments qui fondent son identité primaire, comme correspondance immuable entre elle et le territoire : « Les fameuses cuves de pétrochimie et les grandes cheminées qui sont assez symboliques du secteur. [...] Dès qu'on arrive, le premier truc qu'on voit c'est les industries pétrochimiques, les conteneurs et les conduits de cheminée » (Jérôme), « les infrastructures imposantes (citernes, torches) qui se démarquent dans le territoire » (Eva). Ainsi, nuit et jour, les bâtiments industriels localisés autour des rives de l'étang ponctuent son paysage.

Mais, « un site industriel peut-il devenir un paysage ? » (Steenhuysse, 2004 : 11). Séverine se questionne quant à l'effectivité de constitution d'un paysage par les usines. Dans mon cas d'étude, elles font office de points de repères dans le paysage. Elles sont les premiers éléments que l'on remarque dans un paysage constitué d'un vaste champ de possibles. En outre, elles constituent ainsi une partie de l'identité du site et sont constitutives de son image, qu'elle soit agréable ou non, les usines participent à la fabrication du paysage du territoire de l'Étang de Berre. Cependant, à elles seules, elles ne peuvent constituer l'intégralité de son paysage. En effet, d'abord, elles ne constituent qu'une petite partie des éléments point de repère du paysage et de plus, il existe encore quatre autres éléments constitutifs de la représentation de l'image d'un territoire. Ainsi, notre analyse ne peut s'arrêter à la conclusion de Séverine Steenhuysse datant de 2004 qui dit que « l'identité du territoire de l'Étang de Berre s'attache à celle d'une présence industrielle depuis le XVIIIe siècle » (Steenhuysse, 2004 : 2). Ainsi, aujourd'hui d'autres éléments semblent émerger et s'imposer dans le territoire et constituer également des éléments emblématiques du paysage du territoire de l'Étang de Berre.

1.5.2. L'émergence d'éléments ponctuels diversifiés

Le territoire de l'Étang de Berre ne se limite pas à la seule présence des industries sur son pourtour. D'autres éléments sont perceptibles depuis l'extérieur ou de l'intérieur. Le tout est de faire l'effort de voir autre chose comme le fait Josiane lorsqu'elle y

retourne : « C'est vrai que les usines défigurent un peu tout mais quand j'y vais j'essaye de faire abstraction, je veux voir autre chose ».

Ainsi, parmi les éléments emblématiques du territoire de l'Étang de Berre, nous retrouvons d'abord l'aéroport de Marignane. D'abord, un simple aéroport militaire au début du XIXe siècle puis devenu à la fin du XIXe siècle aéroport international, l'envergure de son site constitue une grande part du territoire. De plus, l'aéroport ne se limite pas à la seule fonction touristique. L'aéroport de Marignane regroupe également des locaux militaires et de la protection civile (situés sous les hangars Boussiron à Marignane). « Tu sais que tu es à l'Étang de Berre quand tu vois l'aéroport » (Cendrine). « Peu importe le point de vue, on sait que c'est l'aéroport de Marseille-Marignane » (Jérôme). « Quand on voit l'avancée de l'aéroport dans l'étang, c'est l'Étang de Berre » (Josiane). L'aéroport marque sa présence de par sa grandeur, sa présence dans le ciel (couloirs aériens) mais aussi car il est le point d'orientation de la plupart des usagers. En effet, lorsqu'ils devaient représenter le nord sur leur carte mentale, la plupart des personnes interrogées se sont basées sur la piste de l'aéroport pour se repérer en annonçant les vents dominants du site, leurs orientations et les axes de décollage des avions empruntant l'aéroport de Marseille Provence. « Je pense que le Nord est là, en haut de l'aéroport, c'est ça ? » (Cendrine). « La piste de décollage, le mistral souffle du Nord vers le sud, les avions décollent en fonction du vent, donc tu sais s'ils décollent vers le nord ou vers le sud en fonction du mistral » (Jérôme).

Nous retrouvons également les ouvrages d'art, tel que le pont de Martigues ou encore la centrale EDF : « le pont de Martigues, c'est assez important et qu'on arrive vraiment à dissocier du paysage » (Jérôme). « Une autre grosse infrastructure est la centrale EDF située près de la sortie de Saint-Chamas » (Eva). « L'importance du réseau d'infrastructure autour de l'Étang de Berre a donné lieu à la réalisation de très nombreux ouvrages d'art » (Bartoli, 2000 : 261). Ces constructions constituent des signaux repérables facilement. « Ils ponctuent le paysage rappelant à l'occasion un passé rural, industriel, une activité en déshérence ou bien réelle » (Bartoli, 2000 : 261).

Finalement et de façon assez significative, « c'est la présence de la mer qui fonde l'identité du site et constitue la principale ouverture de ce territoire montagneux, difficilement accessible avant l'arrivée des



Figure 6. Carte globale des quartiers identifiés par les personnes interrogées.

Légende	Vase	Limite	Island	Quartier	Pt. de repère
+ de 75% des gens	——		○	■	▼
de 50 à 75% des gens	——		○	■	▼
de 25 à 50% des gens	----		○	■	▼
de 10 à 25% des gens		○	■	▼

infrastructures » (Bartoli, 2000 : 171), depuis -7000 avant J-C. Le territoire de l'étang de Berre, c'est avant tout un vaste espace occupé par une étendue d'eau salée de près de 155 km². « L'Étang de Berre constitue l'un des principaux atouts du paysage, il fédère l'ensemble du site. L'eau varie selon les conditions climatiques : bleu intense, plombée, houleuse, blanchâtre, saumâtre¹. Les berges ont des aspects très variés : plages, falaises abruptes, marécages, digues, zones urbanisées... C'est la persistance et l'intensité de l'horizontale qui détermine pour grande part le caractère de ce paysage » (Bartoli, 2000 : 258).

1.6. Les quartiers

Les quartiers « sont des parties de la ville, d'une taille assez grande, qu'on se représente comme un espace à deux dimensions où un observateur peut pénétrer par la pensée, et qui se reconnaissent parce qu'elles ont un caractère général qui permet de les identifier » (Lynch, 1976 : 55). Les quartiers se distinguent entre eux de par leurs propres « qualités internes » (Lynch, 1976 : 77). Ils diffèrent en fonction des individus et du territoire de provenance. À l'échelle territoriale, la notion de quartier semble plutôt s'apparenter à celle de ville ou de zone majeure dans le paysage. Ainsi, plutôt qu'un tout, le territoire de l'Étang de Berre paraît, d'après les réponses des personnes interrogées, être constitué d'une agrégation de sous-territoires et de paysages multiples qui mis ensemble constituent son image. Il est formé à la fois des dix communes des rives de l'étang, mais aussi des zones naturelles, ou encore de communes un peu plus éloignées mais perçues comme ancrées dans le territoire par leurs usagers. « Il y a Martigues, Istres, Grans, Saint-Chamas, Berre, Rognac, Vitrolles, Marignane, Châteauneuf-les-Martigues et Carro » (Jérôme). Pour Eva, « le territoire de l'Étang de Berre est constitué de l'étang lui-même et des villes qui le bordent » (Eva). « Il y a les villes autour de l'étang, il y a Saint-Chamas, il y a Berre, Martigues, Miramas... Chacune a bien son identité. Chaque ville a un centre-ville et sa propre activité » (Cendrine). « Le territoire est fragmenté par les villes » (Olga). En effet, l'utilisation du terme de fragmentation pour déterminer la décomposition du territoire en quartiers est valable du fait que « les villes ne fonctionnent pas ensemble, elles sont complémentaires mais chacune d'elle a un fonctionnement indépendant » (Josiane) et « chaque ville a une identité » (Michel). En outre, chaque ville possède sa propre représentation et construit, dans le territoire de l'Étang de Berre, une multitude de paysages, « un col-



1. Saumâtre : une eau saumâtre est une eau dont la teneur en sel est inférieure à celle de l'eau de mer.



1.6.2. Un côté est et un côté ouest

La manière d'exprimer la représentation des lieux par les personnes interrogées suppose l'existence de deux « côtés » et ainsi de deux représentations différentes de l'étang : « de ce côté » (Michel), « de l'autre côté » (Eva), « du côté de Miramas Istres [...]». De l'autre côté » (Josiane). Pascale Bartoli met également en évidence la distinction entre une rive est « bloquée par le plateau de l'Arbois et le Massif de la Nerthe » (Bartoli, 2000 : 286) composée des villes de Berre, Rognac, Vitrolles, Marignane, Les-Pennes-Mirabeau, Gignac, Châteauneuf, Marignane et La Mède et, une rive ouest comprenant « les trois villes nouvelles de Fos-sur-Mer, Istres et Miramas, ainsi que les villages de Saint-Chamas et de Saint-Mitre-les-Remparts » (Bartoli, 2000 : 315) à laquelle s'ajoute la ville de Martigues. Cette distinction semble être liée aux principaux axes viaires qui imposent de contourner l'Étang de Berre pour se rendre du nord au sud. Josiane précise que « d'un côté comme de l'autre, on est obligé de faire le tour. Soit on le prend d'un côté, soit on le prend de l'autre ». Cette distinction est aussi liée à une typologie des lieux qui varie d'un côté à l'autre. « En direction de Miramas, Istres, ça va être plus joli. On verra ce qui rappelle plus l'étang de Berre d'avant, on a les collines, on a la vision sur l'étang, on va passer par des petites routes, des petites départementales qui pour moi rappelleront mieux l'Étang de Berre du passé alors que l'autre, c'est vraiment l'Étang de Berre moderne. Ce n'est pas désagréable, ça n'a pas d'âme. On suit une route et la personne qui conduit ne voit pas le paysage. Sur une départementale, on aura plus tendance à voir le paysage » (Josiane). De plus, comme l'a mis en évidence Olga lors de son entretien, cette distinction entre les deux rives est également liée à l'usage que l'on en a. « La perception que j'en ai est liée à ma pratique du territoire et donc les points structurants sont principalement localisés au sud-ouest ». De ce fait, les personnes interrogées auront ainsi tendance à développer davantage d'éléments d'un côté de l'Étang et qualifier la partie moins connue comme relevant de « l'autre côté ». Finalement, l'étang se divise lui-même, physiquement, en deux parties, l'une à l'est et l'autre à l'ouest. En effet, un cordon dunaire dont il n'en reste que quelques traces visibles par avion aujourd'hui séparerait, auparavant, l'Étang de Berre en deux parties : l'Étang de Marthe à l'ouest et l'Étang de Vaïné à l'est (cf. fig. 7). Cette distinction toponymique demeure toujours existante malgré

l'impossibilité de distinction physique entre les deux parties, aujourd'hui, à l'œil nu.

1.6.3. Le naturel face à l'industriel : « un affrontement entre l'homme et la machine » (Fabiani, 2006 : 19)

Finalement, une dualité physique demeure persistante sur le territoire de l'Étang de Berre : celle du rapport entre nature et industrie. Eva décrit le territoire de l'Étang de Berre comme une « zone mixte : ville, nature et industrie » (Eva) qui se côtoient dans ce vaste espace. « Le paysage n'est pas très harmonieux car il regroupe industries, espaces naturels et espaces urbains » (Eva). Ce rapport d'affrontement est d'abord affirmé par un rapport d'échelle discordant entre ces deux types de paysages, un principe de variation d'échelle qui est la caractéristique la plus évidente de « la petite mer » (Fabiani, 2006 : 16) c'est-à-dire de grandes usines, de gros bateaux face à des petites maisons, des espaces naturels relativement plats. Ces deux échelles, humaines et mécaniques se distinguent, sans jamais se recroiser, se mettre en commun. Chacune évolue de son côté, sans se soucier de la présence de l'autre, chacune à « sa place ». De plus, elles se distinguent de par leurs positions géographiques dans le territoire. Les espaces naturels sont plutôt localisés près des littoraux préservés, l'industrie quant à elle est plutôt située en arrière-plan des villes, sur les hauteurs. Cependant, la distinction entre ces deux espaces permet toujours au territoire d'exister et de constituer une représentation. Les espaces naturels existent et côtoient ceux de l'industrie, sans jamais se rencontrer. Les espaces demeurent pratiqués et vécus par les usagers tels que Josiane qui apprécie « l'aspect sauvage [...] aux alentours de l'étang de Berre qui rappelle quelque peu la Camargue et il y a aussi des oiseaux migrateurs qui viennent là et qui nous donnent une indication comme quoi on est au bord de l'Étang de Berre. Ça peut être des flamants roses, des cygnes, des hérons, des aigrettes. Tout ça rappelle qu'on est dans un territoire pas loin de la mer ». Finalement, il existe une « rupture d'équilibre entre l'espace de l'action humaine et la taille des équipements techniques » (Fabiani, 2006 : 18) qui permet de mettre en évidence la pluralité de paysages

proposés sur le territoire de l'Étang de Berre et ainsi les multiples possibilités de représentativité de son paysage.

1.6.4. Une mise en conflit des paysages locaux

Afin de témoigner d'une réelle distinction entre les paysages visibles autour de l'Étang de Berre, j'ai choisi de développer les représentations physiques propres aux villes de Martigues et de Marignane. À la fois d'un côté ou de l'autre de l'Étang, ces deux villes mettent en évidence une réelle dualité physique, tant par leurs styles architecturaux, leurs typologies de bâti, leurs couleurs, leurs équipements, manières de traiter l'espace et gérer l'aménagement de leur territoire... Physiquement, ces deux villes ne se ressemblent pas et sont facilement reconnaissables, de loin, de près, grâce aux éléments repères mentionnés précédemment qui fondent l'identité du territoire et qui en ponctuent le paysage. Par exemple, « ce qui identifie Martigues c'est le viaduc qui passe au-dessus de l'Étang de Berre. [...] À Marignane c'est l'aéroport » (Cendrine). Selon Josiane, « Martigues et Marignane sont distinctes car elles sont chacune d'un côté différent de l'Étang de Berre. Martigues c'est la "petite Venise provençale" avec ses canaux, et Marignane c'est une ville avec d'autres étangs, plus marécageuse ». Mais quelles sont concrètement, les spécificités de chacune d'elle ?

La ville de Marignane est composée d'un centre ancien cerné de pavillonnaires et logements collectifs récents. Depuis de nombreuses années « le centre historique de Marignane est laissé à l'abandon » (Fromain, 2014 : 2) au profit d'un développement industriel. La ville a connu un développement fort dès l'implantation de l'aéroport et des zones industrielles (Estroublanc, Anjoly) au XXe siècle. En outre, une forte quantité de population est venue s'installer sur ce territoire escarpé, à proximité des étangs (Bolmon, Berre), au pied des collines (massif de la Nerthe, plateau de Vitrolles). Cette cuvette géologique s'est rapidement retrouvée dans l'obligation de loger une grande quantité de population en créant de nombreux lotissements pavillonnaires et logements collectifs. En parallèle, en périphérie de la ville apparaissent rapidement de vastes zones industrielles « les bâtiments sont sortis de terre » (Michel) et l'aéroport se développe. La zone industrielle des Estroublans apparue au 1962 sur une surface de 240 hectares, est à la fois desservie par les routes d'Aix, de Marseille et

par l'autoroute A7 apparue ensuite. « Véritable lotissement industriel, la zone est structurée par quatre avenues et huit rues qui sillonnent le périmètre en arborescence de manière à tirer le meilleur parti de la surface affectée. La zone est desservie par la D9 (deux accès), la D20 et au niveau du centre urbain de Vitrolles par la N113 » (Bartoli, 2000 : 353-354). « Marignane c'est une ville qui a l'air de se moderniser, qui était vieille d'origine » (Michel).

Le centre-ville, quant à lui, a peu à peu été abandonné au profit des nouveaux habitats en périphérie, des grands ensembles construits pour héberger l'arrivée des nouvelles populations. « La ville est ainsi passée de l'échelle de village provençal à celle d'une ville moyenne » (Fromain, 2014 : 3). Le centre ancien s'est progressivement altéré dans le temps du fait de cet abandon massif et ce ne sont pas les politiques successives qui ont favorisé sa réhabilitation. En effet, des projets toujours plus importants ont été proposés par les maires successifs, tirant profit de la paupérisation du centre-ville et n'ont toujours pas vu le jour, entraînant à la fois une délocalisation des derniers habitants du centre-ville en périphérie, un abandon progressif et pour couronner le tout, un emmurement de celui-ci durant des années. Cette centralité effacée s'est ainsi faite au profit du développement d'une périphérie occupée par les nouvelles populations étrangères et de vastes zones industrielles.

La ville de Martigues pour sa part s'invente comme la « Venise Provençale » et insiste sur une patrimonialisation de l'Étang de Berre, notamment par une demande de candidature auprès du patrimoine mondial de l'Unesco. Le quartier du centre historique nommé « l'île » est constitué d'un ensemble d'immeubles construits avant le XIXe siècle. L'île est traversée par plusieurs canaux et borde le chenal de Caronte, reliant l'Étang de Berre avec la mer Méditerranée. Deux viaducs surplombent le chenal de Caronte : une voie ferroviaire et une autoroute. Le centre de la ville est entouré par des habitats collectifs, des villas et des lotissements pavillonnaires. À Martigues, les habitants et les élus mettent en évidence un certain attachement au territoire et à son patrimoine. « Du côté de Figuerolles, il y a des tomettes fraîches pour le confort du pied alourdi par la chaleur, on trouve de la poutargue et du pastis sous les canisses et les chapelles romanes valent le détour, après avoir observé les jouteurs s'entraîner sur les canaux... » (Fabiani, 2006 : 12). De plus, les politiques de la ville prônent une réhabilitation progressive du patrimoine historique

de la ville. Ensuite, Olga, une habitante de Martigues, explique qu'elle « préfère toujours rester à proximité de cette zone d'eau [...] plus calme », elle n'emprunte donc pas les grandes infrastructures ainsi que le viaduc, elle préfère rester dans le centre de la ville pour circuler. Ce qui témoigne d'un réel attachement des citoyens aux éléments qui caractérisent le paysage du centre-ville de Martigues : sur le port « je suis toujours curieuse de regarder s'il y a le bateau rouge "relaxe" sur lequel le faisais des régates et que l'on ne peut pas manquer s'il est sur le quai » (Olga). Elle nomme également un certain nombre de lieux dans la ville qui témoignent d'un certain attachement et dans lesquels elle a pu avoir des relations, échanges, interactions qu'elle garde en mémoire : « la place du marché et du fleuriste », « je suis toujours enthousiaste à l'idée de potentiellement croiser quelqu'un », « un des ponts bleus qui procure une sensation de manège ».

Finalement, ces deux villes démontrent un attachement différent à leur environnement. La ville de Mari-gnane s'est principalement développée autour de ses vastes pôles industriels tapissant son paysage jusqu'à même abandonner entièrement son centre-ville historique. C'est une ville moderne, vaste, dense et aux formes typologiques industrielles. Au contraire, la ville de Martigues s'est axée sur une valorisation de la richesse patrimoniale naturelle et bâtie de son territoire. Elle met en avant une richesse végétale autour de l'Étang de Berre et de la mer Méditerranée, d'une forme inédite du bâti historique bordé de canaux, colorés et bien entretenue. Ces deux villes témoignent du conflit de paysage qui se joue actuellement dans le territoire de l'Étang de Berre.

1.7. Les voies

Les voies sont « les chenaux le long desquels l'observateur se déplace habituellement, occasionnellement ou potentiellement » (1976 : 54), ils peuvent être des rues, des allées, des voies, des canaux, des rails... Pour structurer et mettre en relation les quartiers à l'échelle territoriale, le territoire est traversé par des axes plus ou moins forts, dans le paysage. Ces axes majeurs sont principalement apparus à la fin du XXe siècle, avec le développement de l'automobile individuelle, du tourisme et l'émergence de grands espaces industriels autour de l'étang afin d'en favoriser la desserte. Mais ces voies possèdent également une autre fonction : elles permettent de mettre en évidence et offrir des points de vue sur le vaste territoire de l'Étang de Berre. Or, l'une des faiblesses de ce réseau routier

est qu'en certains espaces et pour certains usagers, ce réseau peut s'apparenter à une limite dans le paysage.

1.7.1 Lieu de démonstration du territoire de l'étang de Berre

« Aujourd'hui, le meilleur moyen de visiter les rives de l'étang reste encore le parcours du réseau autoroutier » (Bartoli, 2000 : 115). En effet, il suffit de parcourir 60 kilomètres de routes pour faire le tour de l'Étang de Berre et l'appréhender dans sa grandeur. Des autoroutes aux sentiers littoraux, tous les trajets évoqués semblent mettre en évidence un certain potentiel de démonstration de l'image physique du territoire. « On arrive sur la partie haute de Berre qui nous permet de surplomber l'ensemble de l'étang, avec une vision jusqu'au Pont de Martigues d'un côté et de l'autre jusqu'à l'autoroute qui mène à Marseille. [...] On prend un point de vue un peu plus haut qui nous permet de tout surplomber » (Jérôme). « Je ressens de la joie en passant par la route du delà qui offre une très belle vue du port de Saint-Chamas » (Eva). « On va avoir une jolie vision sur l'Étang de Berre et [...] de l'autre côté, quand on arrive à hauteur de Margnane, on a une jolie vue sur l'aéroport, surtout de nuit avec les lumières » (Josiane). « Routes, autoroutes, voies ferrées sont présentes dans tout le territoire, elles sont des points de vue privilégiés pour observer le paysage » (Bartoli, 2000 : 261). Toutes les sensations éprouvées par les usagers des voies du territoire de l'Étang de Berre semblent être positives quant aux vues dégagées sur le paysage. Le nomade dit que depuis les voies qu'il utilise, il se sent dans « un lieu de quiétude » et qu'il peut admirer l'étendue d'eau sans se soucier de la présence des usines. En outre, les points de vue offerts sur la diversité paysagère du territoire de l'Étang de Berre depuis les voies de circulation semblent offrir une certaine valeur agréable au territoire, jusqu'à en oublier la présence des grosses usines ou du moins les inclure au paysage global successivement ponctué de zones industrielles, usines ponctuées lumineuses, l'étendues d'eau, garrigues, villages... Les points de vue dégagés depuis les voies traversées, donnant sur le territoire de l'Étang de Berre forment un potentiel de représentativité du territoire qui semble aller dans le sens d'une valorisation de l'image de ce territoire dans le sens où les voies de l'étang de Berre permettent de se créer, en tant qu'usager, une représentation mentale, quasi globale, du territoire pratiqué.

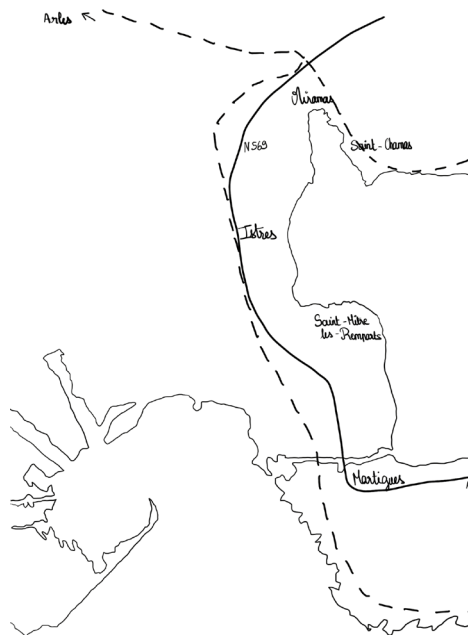
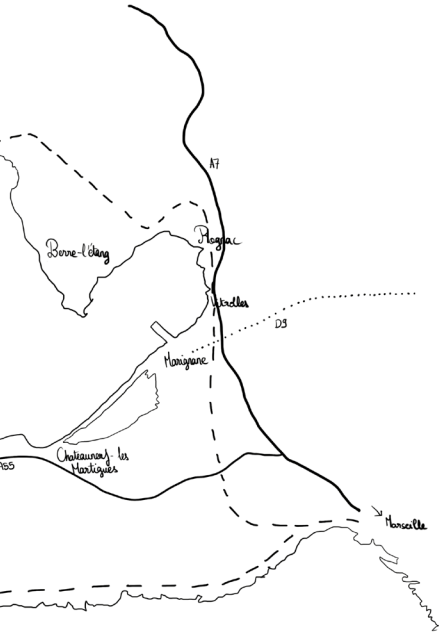


Figure 8. Carte globale des voies identifiées par les personnes interrogées.

Le gène	Voie	Limite	Abord	Orientation	Pt. de repère
+ de 75% des gens	— (autoroute)	— (pointillés)	○	■	▼
de 50 à 75% des gens	— (route)	— (pointillés)	○	■	▼
de 25 à 50% des gens	- - - -	— (pointillés)	○	■	▼
de 10 à 25% des gens	— (pointillés)	○	■	▼

1.7.2 Des limites dans le territoire



Malgré les potentialités offertes depuis les voies empruntées, lorsque l'on s'éloigne d'elles et que l'on inverse le processus, ces infrastructures massives marquent le paysage et constituent des « limites » infranchissables. En effet, « elles forment des lignes continues autour de l'étang d'une texture lisse allant du noir au gris clair. Elles comportent également des aménagements sur leurs abords comme des alignements d'arbres, des murs antibruit ou des glissières métalliques qui soulignent leur linéarité. Les saignées, les terrassements sont des marques également repérables qui tracent des horizontales dans le relief » (Bartoli, 2000 : 261). Évidemment, cette observation dépend de l'échelle de la voie observée et de l'usage que l'on en a. Michel ne perçoit pas toutes les voies de la même manière. Selon lui, « l'autoroute A7 [fait limite] du côté est » (Michel). Or, en ce qui concerne la voie qu'il a toujours empruntée pour se rendre à Eurocopter, son avis n'est pas le même, elle permet de desservir le « complexe d'entreprise [et constitue] un centre névralgique dans le secteur ». En outre, en fonction de la pratique de l'on a d'un lieu, les voies peuvent s'apparenter à des frontières dans le paysage, se limitant spatialement, mais aussi à des moyens de relier, des desservir des lieux qui, sans la présence de ces voies, ne seraient pas facilement accessibles à ces usagers. Une voie est « une couture qui réunit ou une barrière qui sépare » (Lynch, 1976 : 75).

1.8. Les limites

« Délimiter un territoire, c'est reconnaître son unité » (Bartoli, 2000 : 217). Mais, une limite n'est pas fixe, c'est une « représentation » (Roncayolo, 2008 : 133) mentale qui « s'ancre dans une réalité, elle s'incarne matériellement » (*Idem*). D'après l'urbaniste, Kevin Lynch, « les limites sont des éléments linéaires que l'observateur n'emploie pas ou ne considère pas comme des voies. Ce sont des frontières entre deux phases. [...] Elles jouent un rôle important de caractéristiques servant à l'organisation : une de leurs fonctions en particulier est de maintenir ensemble des zones » (Lynch, 1976 : 54) Ainsi, la limite peut être représentée par n'importe quel type d'élément physique « des rivages, des tranchées de voies ferrées, limites d'extension, murs » (*Idem*) en fonction de la personne, « des déplacements, mouvements et échanges » (Roncayolo, 2008 : 135). En outre, une limite est un élément physique constituant une

frontière entre un territoire et un autre. Qu'est-ce qui délimite le territoire de l'Étang de Berre des territoires alentours ? Nous avons identifié que « visuellement, à moins que ce soit par avion, c'est très difficile de délimiter l'étang de Berre » (Josiane). Les limites du territoire de l'Étang de Berre ne sont pas facilement qualifiables par les usagers du territoire de l'étang de Berre. Nous avons vu précédemment que certains axes de communication constituent des limites dans le territoire de par leur linéarité et leur caractère infranchissable. Elles mettent à distance les individus mobiles par rapport au territoire. Mais, malgré la distance entretenue par la vitesse, les axes sont également considérés comme des voies valorisant le paysage et le desservant, sur son pourtour. Mais, si ce ne sont pas les axes qui constituent les limites du territoire de l'Étang de Berre, quelles sont-elles ?

1.8.1 L'illusion d'une limite naturelle

Certains usagers du territoire semblent contenir la limite du territoire de l'Étang de Berre aux espaces naturels et hydrographiques présents sur son pourtour. « La limite selon moi c'est juste l'eau. Les zones naturelles représentent l'Étang de Berre. Tu es toujours à l'étang de Berre quand tu te balades sur ces petits chemins mais du moment que tu sors, que tu empruntes les routes automobiles, tu n'es plus, pour moi, sur le territoire de l'étang de Berre » (Cendrine). Cette observation réduit l'Étang de Berre à une étendue d'eau marécageuse. Elle va à l'encontre des questions d'appartenance, de quartiers, de références ponctuelles, de voies observables au sein d'un territoire. En outre, même si ces éléments constituent des limites fortes dans le paysage, elles ne délimitent pas le territoire de l'Étang de Berre, elles délimitent l'étang en tant que lagune d'eau saumâtre et les marécages qui l'accompagnent.

1.8.2 Une topographie fortement marquée sur la rive est de l'étang

Le territoire de l'Étang de Berre est un « site immense, vaste amphithéâtre formé par le relief au cœur duquel vient se loger cette véritable mer intérieure » (Bartoli, 2000 : 7), cette « grande étendue d'eau entourées de petites collines couvertes de pins » (Eva). Ainsi, pour Jérôme, « les limites sont flagrantes. À l'est, tu as le plateau qui arrête net. Au Sud [...] le dénivelé, pour moi, coupe nettement avec les collines. Le massif délimite ». Ces « massifs sur le pourtour de l'étang culminent généralement à des altitudes inférieures à

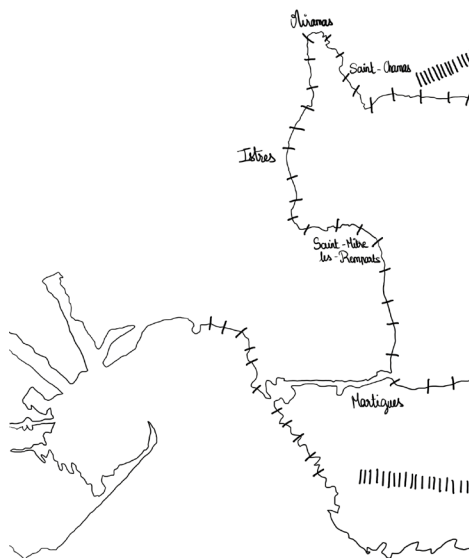
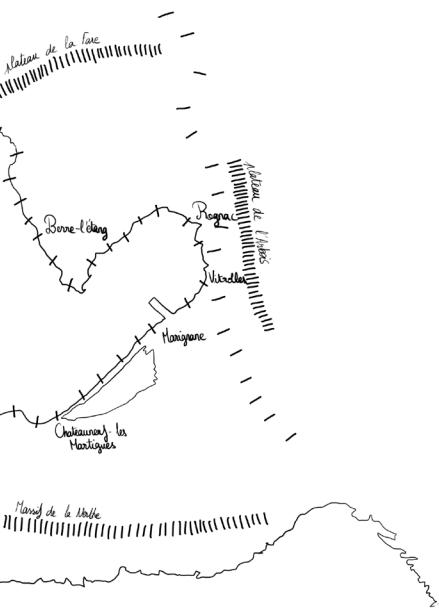


Figure 9. Carte globale des limites identifiées par les personnes interrogées.

Légende	Voie	Limite	Island	Quartier	Pt. de repère
+ de 75% des gens	———		○	■	▼
de 50 à 75% des gens	———		○	■	▼
de 25 à 50% des gens	----		○	■	▼
de 10 à 25% des gens		○	■	▼



300 mètres. Au nord et au sud, les chaînes de la Fare (205 m) et de la Nerthe (280 m) isolent l'étang de son proche voisinage la vallée de la Durance et la cote bleue [comme] à l'est, les cuestas de Vitrolles [et] le détaché de l'Arbois. Ces massifs calcaires couverts de végétation dominant la cuvette et renforcent l'effet d'arène qui créé l'unité des rives. [...] Les massifs se mélangent avec les plaines et permettent à l'observateur de se situer. Ils forment ainsi des limites rectilignes au blanc tranchant et râpeux » (Bartoli, 2000 : 259). Sur la rive est, le relief joue un rôle structurant et identitaire du territoire de l'étang de Berre. Il détermine le fonctionnement interne des éléments identifiés précédemment dans un processus d'organisation spatiale clair. Mais qu'en est-il sur la rive ouest ?

1.8.3 Des limites floues sur la rive ouest

Si ce n'est la présence de la mer Méditerranée après Martigues, sur la rive ouest, les usagers ne parviennent pas à définir clairement les limites du territoire de l'Étang de Berre. C'est notamment le cas de Jérôme qui dit : « côté Martigues je dirais que c'est carrément la mer, ça se stoppe au niveau de la mer. [...] Istres, Grans, Saint-Chamas, Miramas, je ne saurais pas délimiter, j'en suis incapable. [...] Il n'y a rien physiquement qui délimite. Peut-être que c'est les communes elles-mêmes ? », ou encore Michel qui considère que « à partir de Saint Chamas au-dessus ça commence, disons sur Salon c'est la limite. C'est une limite progressive qui n'est pas marquée par un élément physique, c'est un secteur qui s'aménage petit à petit et c'est progressif ». Ainsi, entre Martigues, Istres, Miramas et Saint-Chamas, aucun élément physique ne permet de délimiter le territoire de façon claire. Il s'agit d'une zone localisée sur la plaine de la Crau, à proximité avec le Rhône ; le territoire y est relativement plat, à perte de vue. De plus, aucune étendue d'eau, alignement d'arbre, voirie n'est visible depuis le territoire pour y constituer une frontière claire entre le dedans et le dehors du territoire. Ainsi, comme l'a évoqué Jérôme ne seraient-ce pas les limites communales qui constituent les limites du territoire de ce côté ? Ne faudrait-il pas analyser la rive ouest à une échelle plus précise, plus proche du territoire pour faire apparaître, mettre en évidence ces éléments linéaire, frontières, qui viennent limiter le territoire et fabriquer une séparation entre un dedans et un dehors ?

1.9. Les nœuds

Malgré l'existence de limites autour d'un territoire identifié, celui-ci demeure également relié aux territoires qui l'environnent. Ces connexions externes (et les relations internes entre les voies) se font par l'intermédiaire de nœuds. Les nœuds, selon Kevin Lynch, sont « des points, des lieux stratégiques d'une ville, pénétrables par un observateur et des points focaux intenses vers et à partir desquels il voyage » (Lynch, 1976 : 55). Ils peuvent être des jonctions, des lieux de changement de transport, plateformes multimodales, des croisements, des convergences, des passages d'une structure à l'autre, des points de rassemblements, des échangeurs... Ils symbolisent en général des points de jonction et/ou de concentration des individus de façon diversifiée.

1.9.1 Les plateformes multimodales comme lieux de convergence

Sur le territoire de l'Étang de Berre, les nœuds sont dans un premier temps représentés par les grandes plateformes multimodales telles que l'aéroport ou encore les gares : Aix, Miramas que Michel considère comme « un centre névralgique » (Michel) du territoire. Ces hubs correspondent à des grandes structures de rassemblement au sein desquelles, de nombreux types de transports, des voies, se rencontrent afin de favoriser la desserte et la hiérarchisation entre les espaces accessibles depuis le site. Ces structures favorisent ainsi le développement touristique et économique local en ramenant une population extérieure au sein du territoire et en étendant ainsi l'identité du lieu en dehors de ses propres limites. Elles permettent ainsi de pérenniser le rapport entre les territoires. Par exemple, la gare de Miramas est constitutive de l'aménagement de la zone nord du territoire. « Une seule gare de triage donna naissance à une véritable ville : celle de Miramas. Très grand complexe de transport secondant la gare de Marseille, la gare de Miramas fut d'abord un centre isolé aux limites est de la Crau agricole. Mais sa taille entraîna la rapide implantation d'une population importante, puis attira de petites industries qui augmentèrent l'attraction du site. Dès lors une nouvelle agglomération se développa autour de la gare, une agglomération champignon qui devint rapidement une véritable petite ville. Nommée Miramas-le-jeune par opposition au vieux village piton que la municipalité allait bientôt abandonner, cette agglomération fut la plus importante implantée sur le territoire de l'Étang

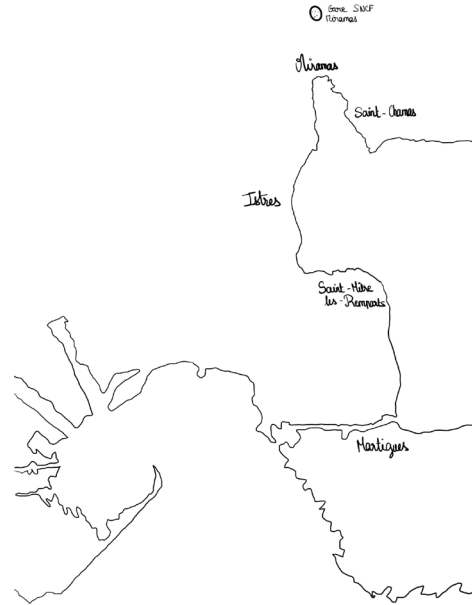
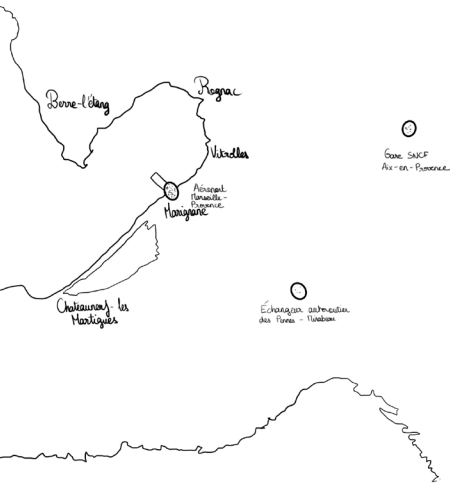


Figure 10. Carte globale des nœuds identifiés par les personnes interrogées.

Le grade	Voie	Limite	Nœud	Quantité	Pt. de repère
+ de 75% des axes	—— (double ligne)	—— (double ligne)	○	■ (carré rempli)	▼ (triangle inversé)
de 50 à 75% des axes	—— (double ligne)	—— (double ligne)	○	■ (carré hachuré)	▼ (triangle inversé)
de 25 à 50% des axes	--- (triple ligne)	—— (double ligne)	○	■ (carré hachuré)	▼ (triangle inversé)
de 10 à 25% des axes (pointillés)	—— (double ligne)	○	■ (carré hachuré)	▼ (triangle inversé)



de Berre » (Bartoli, 2000 : 128). C'est également le cas pour l'aéroport de Marignane. Installé en parallèle du développement industriel autour de l'étang de Berre, le développement du tourisme et des échanges internationaux par voies aériennes a favorisé l'entrée, dans le territoire, d'une main d'œuvre étrangère, qu'il a fallu loger et qui a participé au développement économique et démographique territorial. Ainsi, les nœuds en tant que lieux de convergence des moyens de déplacements, ils constituent également des éléments d'organisation, de structuration forte et de développement forts dans le territoire.

1.9.2 Les échangeurs autoroutiers comme lieux de passage d'une structure à l'autre

En effet, les nœuds permettent également d'entretenir un rapport direct avec les territoires situés de l'autre côté des limites physiques définies précédemment. Les nœuds sont des échangeurs autoroutiers tels que « le pont des Pennes-Mirabeau qui fait que d'un côté c'est l'étang de Berre et de l'autre c'est l'agglomération de Marseille » (Josiane). C'est « un nœud connectant les autoroutes A7 (Paris- Marseille) et A54 » (Bartoli, 2000 : 119). Cette structure est peu visible dans le paysage. Malgré sa massivité, celle-ci est située à la relation entre le plateau de l'Arbois et la chaîne de la Nerthe, à la lisière du village des Pennes-Mirabeau. Cette infrastructure n'est pas visible pour les personnes n'empruntant pas l'autoroute et pour les automobilistes, elle constitue une linéarité, sans interruption, une continuité directe entre deux territoires. Ainsi, malgré sa faible présence dans le paysage, l'échangeur constitue un point de passage obligatoire pour faire pivot entre deux territoires. La destruction d'une telle infrastructure pourrait entraîner la destruction des relations entre Marseillais et « Berrois ».

1.10. L'image globale du territoire de l'Étang de Berre

Une fois « l'ensemble » (selon Kevin Lynch) des éléments constituant l'image physique d'un territoire cité au regard de chaque catégorie, il est évident que pour comprendre l'image globale d'un territoire, il faut mettre en commun, en relation, relier et mélanger. Il est également important de comprendre que ces types formels ne sont pas fixes. Certains éléments peuvent passer d'une catégorie à l'autre, s'entrecroiser, en fonction de la personne qui en parle. De plus, aucun de ces éléments n'existe à l'état isolé : ils se chevauchent, se pénètrent : « les quartiers sont struc-

2. Comprendre la / les images du territoire

2.1. Les composants : facteurs des changements de l'image

Les représentations paysagères des individus ne sont pas anodines. Elles découlent de composants inébranlables. Qu'ils soient visuels, olfactifs, psychiques, réglementaires, urbanistiques, ils influent directement sur la forme du territoire et sur l'image que les usagers en ont, de façon plus ou moins directe et, plus ou moins consciente.

2.1.1 Le temps

Le paysage du territoire de l'Étang de Berre a évolué dans le temps, il n'est pas resté le même et a connu de fortes modifications. Ainsi, les habitants du territoire de l'Étang de Berre ayant pu observer, au fil du temps, une évolution de leur environnement, leur représentation s'en est retrouvée totalement bouleversée à chaque nouvelle intervention de l'Homme dans le paysage (Cf. fig. 2). L'histoire du territoire de l'Étang de Berre est importante. Elle a joué un rôle dans la construction de son paysage. En effet, « la configuration du site de l'Étang de Berre a été radicalement transformée depuis les années soixante. Ses représentations collectives et paysagères ont évolué en conséquence » (Steenhuyse, 2004 : 1). Ainsi, dès le XIXe siècle, le territoire entre dans une phase de transformation forte liée à l'avènement de l'industrialisation en Occident. De vastes infrastructures sont implantées et créent, petit à petit, un nouveau monde urbain et moderne. « Les quarante dernières années ont totalement modifié la configuration du paysage de l'Étang de Berre [...] et ont projeté le territoire dans la modernité en bouleversant les usages locaux » (Steenhuyse, 2004 : 3). Michel disait d'ailleurs que, durant les années 1980, il a observé les complexes industriels « qui sortaient de terre » pour ponctuer un territoire où jusqu'ici « il n'y avait rien » (Michel). En effet, « en 1960, on pouvait encore observer au sud de Vitrolles, un vaste plateau à moitié cultivé et à moitié inculte, laissé en garrigue. Vingt ans plus tard plus rien ne restait de cet espace pittoresque que son nom qui, encore aujourd'hui, sonne étrangement folklorique : les Estroublans » (Bartoli, 2000 : 98). Cette affirmation suppose donc l'existence d'un avant et d'un après dans l'histoire du paysage du territoire de l'Étang de Berre, entre lesquels « ça a drôlement changé » (Michel). « Les transformations radicales de l'arrière-pays des berges rendent impossible la

reconnaissance du site ancien en de nombreux endroits [...] En trente ans, un nouveau monde émergea du territoire de Vitrolles et Marignane, un patchwork onirique composé de différentes zones, industrielles, commerciales, résidentielles liées par un réseau autoroutier » (Bartoli, 2000 : 97), un « fourmillement de typologies qui déstructuraient progressivement les rives de l'Étang de Berre » (*Idem* : 81) : « l'Étang de Berre, autrefois bleu azur, aujourd'hui marron glacé » (Julien Blaine cité par Fabiani, 2006 : 14).



Figure 12. Photographies aériennes de 1950 et 2020 de la zone industrielle des Estroublans à Marignane. Source : Géoportail.

En plus d'une évolution visuelle, le territoire de l'Étang de Berre a subi, avec le développement de l'industrie, un vaste élargissement de ses limites. Le territoire a évolué, s'est étendu et a agrandi son champ d'action, jusqu'à l'international aujourd'hui. Michel a remarqué cette évolution du territoire. Selon lui, auparavant, « la limite était plus restreinte, plus petite, le fait que ces grandes entreprises se soient agrandies, ça fait que le territoire de l'étang de Berre à mon avis s'est agrandi aussi » (Michel). En outre, le développement industriel du territoire des rives de l'Étang de Berre, en s'implantant ici, a changé « l'échelle de fonctionnement de l'espace global » (Steenhuysse, 2004 : 3) et donc sa représentation spatiale au fil du temps.

Le temps et les évolutions physiques du territoire de l'Étang de Berre ont également entraîné une évolution des pratiques de l'espace. Avant, « on venait de toute la région, et notamment de Marseille pour s'y baigner le week-end, se promener, pêcher, ramasser des huîtres et des oursins... En quelques années, cette image de petit paradis s'est changée en celle d'une sorte d'égout à ciel ouvert. » (Fabienne Scibonnat, martéguale, citée par Vergoz, 2018 : 9), « on

prenait la charrette et on partait pique-niquer sur la plage au bord de l'étang à deux pas de la maison, on était tranquilles, c'était le paradis » (*Idem.* : 10). Josiane se rappelle d'un bouleversement dans ses pratiques lié à l'installation des usines sur le territoire qu'elle pratiquait, plus jeune : « dans les années 50-60, je passais mes vacances à l'Étang de Berre, puis avec l'arrivée de l'industrie dans les années 70-80, je suis allée à Fos et finalement, j'ai terminé par aller au Grau-du-roi, aux Saintes Maries, à Carry... Quand je suis revenue avec mes jeunes enfants, je suis allée chez le médecin, il m'a dit "ne les menez pas à l'Étang de Berre, faites 20 kilomètres de plus en voiture et allez à Carry" À cette époque il était pollué l'étang, c'était dans les années 80. Il y a eu 20 ans où ça s'est beaucoup dégradé » (Josiane). Ainsi, pour les personnes interrogées, et notamment les personnes les plus âgées ayant vécu l'avènement industriel de l'Étang de Berre, l'existence d'un avant et d'un après est fortement marquée dans leur représentation du territoire. Cette ambivalence est observable dans leurs propos et leurs représentations individuelles du territoire. Elle est directement nourrie par une double perception d'un territoire qui a évolué et qui possède une histoire, vécue de façon particulière par chacun. Ces représentations qui évoluent dans le temps se forment notamment grâce à l'expérience propre qu'ont les individus avec le territoire qu'ils pratiquent : c'est ce que Kevin Lynch nomme « *internal experience* ».

2.1.2 « *Internal experience* »

L'image change d'une personne à l'autre, en fonction de son « *internal experience* » (Lynch, 1972 : 1) traduite comme l'expérience individuelle vécue par chaque individu. « L'image est flexible, en accord avec la réalité extérieure et surtout, en harmonie avec notre propre nature biologique » (*Idem.*). Les représentations que l'on se fait du monde qui nous entoure varient en fonction de l'expérience que l'on a pu avoir avec tel ou tel autre lieu. Les souvenirs et les sentiments que ravivent certains endroits peuvent impacter la représentation, l'image, que l'on a de ce même lieu, ou que d'autres personnes, l'ayant expérimenté, peuvent se représenter d'une manière totalement différente. Ainsi, les représentations que l'on a d'un territoire ne sont pas fixes, elles relèvent d'une subjectivité qu'il est difficile de cerner. Cette subjectivité impacte-t-elle la représentation au point de ne plus la rendre valable ? La subjectivité ne décrédibilise pas l'image d'un territoire, au contraire, elle complète la représentation physique d'un lieu, en y ajoutant une

composante sensible et symbolique, une relation « psychique », un certain attachement de l'individu aux lieux, une mémoire, des souvenirs.

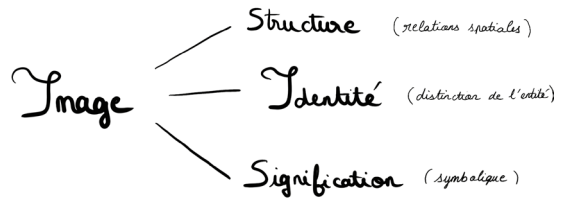


Figure 13. Schéma des éléments constitutifs de l'image selon Kevin Lynch.

En effet, Kevin Lynch soutient que le temps est incarné dans le monde physique et qu'il est mis en évidence par des signaux externes en correspondance ou non à nos signaux internes. Ces signaux externes que nous avons identifiés précédemment ne suffisent pas à appréhender, seuls, l'image d'un territoire. Pour faire valeur, ceux-ci doivent être accompagnés d'une analyse des signaux internes ou « *internal experience* ». La qualité de l'image définie par l'individu relève de sa propre perception, et ainsi, de sa propre expérience. « La relation est réciproque » (*Ibid.*) entre perception physique et perception mentale de la mémoire que l'on a de ce territoire. Ainsi, la question du temps et de la mémoire d'un site sont des paradigmes de la représentation d'un site et c'est ce qui en fait, accompagné des représentations physiques analysées précédemment, sa qualité.

L'image du territoire de l'Étang de Berre est bercée de nostalgie. Les personnes interrogées, notamment les personnes âgées, évoquent un certain manque de ce qu'était précédemment le territoire de l'Étang de Berre, comme quelque chose qui aurait disparu et qui les a marqués, à tout jamais. Durant son entretien, Michel a principalement évoqué une partie de sa vie, lorsqu'il travaillait chez Airbus, période durant laquelle il a observé les transformations du territoire et s'est construit sa propre image du territoire et qu'il conserve encore aujourd'hui. La prédominance de « souvenirs » issus du passé sur le territoire est largement présente chez toutes les personnes interrogées : « j'y ai beaucoup de souvenirs » (Olga), « où j'allais me baigner quand j'étais petite, où on allait se balader » (Cendrine), « à l'époque où j'allais me baigner quand j'étais enfant, il y avait de l'eau salée, on y ramassait des moules, des palourdes. L'Étang de Berre rappelait la mer, il y avait la plage et, tout de suite derrière, il y avait des

pinèdes où on pouvait aller pique-niquer et on passait vraiment des journées très conviviales » (Josiane). La vision de Josiane est principalement basée sur des souvenirs liés à l'enfance, d'un endroit convivial, où elle se rendait tous les étés, avec sa tante, pour retrouver ses amis au cabanon. Cette époque correspond uniquement aux années 50-60 puisque la période qui a suivi est devenue plus compliquée, entre les années 70 et 80 elle a cessé de s'y rendre, ce qui a arrêté instantanément sa mémoire du lieu. Ainsi, la vision qu'elle en a aujourd'hui est raccordée à une période de sa vie passée, lieu de prédominance du passé et de ses souvenirs d'enfance. « Avant, il était différent, je le trouvais très agréable car comme je le disais, quand j'étais enfant j'allais me baigner du côté d'Istres. Après, quand il y a eu les usines ça a été plus compliqué, j'ai eu une période de 20-30 ans où je le trouvais désagréable car ces usines l'avaient défiguré et maintenant il y a beaucoup de progrès qui ont été faits par les agglomérations voisines et je pense que ça s'améliore ».

Ces observations marquent une confrontation entre le présent et un passé acté/révolu. En outre, le souvenir et la mémoire sont des composantes qui induisent forcément le récit de chaque individu, en fonction de sa pratique du territoire, la temporalité qu'il y a accordé et ce qu'il y a vécu. « Les environnements changent. [...] Au milieu de ces événements, les gens se souviennent du passé et imaginent le futur » (Lynch, 1972, p. 3). En effet, à travers ces récits basés sur l'historique du lieu, nous verrons par la suite que certaines personnes/groupements font le choix d'abandonner ce passé, de le garder à l'esprit mais d'avancer, pour construire leur propre vision de l'avenir afin de construire un « lieu comme emblème du passé, du présent et du temps futur » (*Idem* : 1).

2.1.3 L'ambiance

De nombreux éléments physiques peuvent modifier la vision que l'on a d'un paysage. Sur le territoire de l'Étang de Berre, le brouillard, la pollution, la fumée ont notamment « une influence » (Lynch, 1976 : 47). « Ils semblaient ternir les couleurs de l'environnement, si bien que la nuance dominante déclarée était blanchâtre, jaunâtre ou grise » (*Ibid.*), « On se laisse facilement prendre au charme de l'Étang de Berre. Surtout au petit matin, quand dans un souffle de Mistral, le soleil joue en sourdine, la vie en rose. Le soir aussi. Tout se drape de mauve. Alors sans transition l'Étang voile sa nudité dans des zéphyr de brumes.

Et puis tout à coup des millions d'ampoules électriques trouent la nuit : l'empire du pétrole éclaire son incroyable puissance » (Jean-Baptiste Nicolai, « Fantastique Étang de Berre », dans Bartoli, 2000 : 249). Le paysage, en arrière-plan, constitue un « enchevêtrement de lignes horizontales et verticales souvent noyées dans la brume, on ne distingue alors plus très bien les cheminées de raffineries des alignements d'arbres formant le bocage, les agglomérations des zones industrielles. Il ne subsiste plus que des lignes, des points et des surfaces » (Bartoli, 2000 : 263). La brume qui s'accumule au-dessus de l'Étang de Berre lors des journées non-venteuses et disparaît lorsqu'il y a du Mistral. À tel point que Josiane précise que, depuis chez elle, elle peut observer « par temps clair » les avions décoller. Le paysage qu'elle peut voir depuis son lieu de vie est ainsi modifié physiquement, dans le temps, en fonction des conditions climatiques et du taux de pollution de l'environnement.

2.1.4 Le préjudice d'angoisse et l'olfactif

L'étang est souvent limité à l'image d'une « grande flaque odorante » (Fabiani, 2006 : 12), ce qui altère et réduit son image à un simple fait sensible et subjectif. Or, il existe « des liens entre la psychose et l'olfactif » (Chauvier, 2012 : 94). Comme nous l'observons dans le livre d'Eric Chauvier, *Somaland*, l'odeur (nau-séabonde) est souvent associée à une « angoisse » (*Idem.* : 129) « vigilance » (*Ibid.* : 129) « alerte » (*Ibid.* : 129), « psychose » (*Ibid.* : 154), « inquiétude » (*Ibid.* : 95), « anxiété » (*Ibid.* : 140). C'est un « élément anxiogène » (*Ibid.* : 83). L'odeur inquiète. Elle fait partie des « méfaits quotidiens liés à la présence des usines [...] (risques, nuisances olfactives, chômage) » (*Ibid.* : 67). En outre, la présence des industries à proximité des lieux d'habitations développe une angoisse marquée dans les esprits des riverains et intimement liée à l'olfactif. Ce sentiment d'angoisse permanent peut, à terme, rendre « instable toute perception de la réalité » (*Ibid.* : 159) et altérer la capacité de raisonner des riverains. C'est notamment le cas de Yanis G, habitant du village de Thorain, ancien village construit au cœur d'une zone à risque SEVESO². La non-information des riverains quant aux risques industriels et mesures à prendre en cas de problème ne fait qu'accentuer l'effet d'angoisse constant des individus. « L'intensification de ces activités civiles stratégiques, prolifiques en rejets atmosphériques et aqueux, a non seulement transformé irrémédiablement les paysages – comme les grands projets urbanistiques, mais elle a aussi dégradé de manière conséquente

2. Directive SEVESO : nom générique d'une série de directives européennes qui imposent aux états membres de l'union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs appelés « sites SEVESO » et d'y maintenir un haut niveau de prévention.

les sols et les conditions de vie des riverains, sans qu'on soit en capacité de dresser un bilan précis » (Gramaglia, 2020 : 12). À force d'observation, les habitants se sont construit leur propre imaginaire, une sorte d'auto analyse scientifique des risques industriels, jusqu'à inventer/raconter des histoires où « tout discours se confond en fiction, en fable » (Chauvier, 2012 : 159), « opposée au bon sens » (*Idem* : 161) jusqu'à entrer dans une « démente » (*Ibid.* : 51). En effet, « ils ont observé les taches irisées sur l'eau ou les nappes noires qui signaient la présence d'hydrocarbures, comme ils ont éprouvé le goût "du mazout" ou "de chimie" des poissons. Ils sentent encore les odeurs nauséabondes et anxiogènes comme les fumées qui "prennent la gorge" et observent avec effroi les ulves pourrissantes sur les plages de leur "petite mer". Au-delà des sirènes qui annoncent "l'incident programmé" et des flammes des torchères qui consomment les excédents de pression, ils ont appris à décoder les couleurs des émissions de fumée et à prendre en compte la rose des vents dans leur exposition aux polluants » (Gramaglia, 2020 : 12). À tel point que leur « organisme est devenu hyperactif aux odeurs » (Chauvier, 2012 : 160). C'est aussi le cas de Yanis G. qui diagnostique à sa femme (dépressive) une intoxication à un produit toxique non-olfactif qui s'échapperait, à priori, des industries alentours. « Son comportement est délirant, l'exemple même de l'affabulateur en souffrance, cherchant à interpréter la réalité en fonction de ses problèmes personnels » (*Idem* : 50). Car en effet, selon lui, les éléments non-olfactifs sont à se méfier davantage. Ce qui ne sent pas n'est pas forcément contrôlé et donc méconnu du grand public. En effet, cette psychose générale s'accompagne d'une méconnaissance et d'une « ignorance » (*Ibid.* : 57), « carence entretenue en matière d'information » (*Ibid.* : 67) : « est-ce que c'est normal de ne pas avoir été prévenu ? » (*Ibid.* : 74), « sans information » (*Ibid.*), « déficit » (*Ibid.* : 81), « incertitude » (*Ibid.* : 87)... Les populations précaires venues s'installer à proximité des zones industrielles pour y travailler subissent une « indifférence générale » (*Ibid.* : 129), des non-dits à propos des risques industriels et ne sont pas informées des enjeux de l'action publique. Les acteurs publics se dédouanent et minimisent les faits : « sans effets sur la vie de l'homme [...] sans gravité majeure » (*Ibid.* : 71), « vivre ici, que vous le vouliez ou non, c'est moins risqué que de prendre l'avion pour aller aux Seychelles » (*Ibid.* : 157). Ainsi, tous ces composants accumulés provoquent chez l'utilisateur un sentiment négatif pouvant altérer et nuire à l'image

individuelle qu'il se fait de son environnement et l'éloigner de la réalité, une réalité qui peut s'avérer positive, mais qui n'est pas perçue comme telle.

2.1.5 La toponymie

La toponymie utilisée peut élargir/réduire les frontières d'un territoire. Une certaine appartenance peut se construire à une certaine distance si une dénomination propre au territoire est utilisée pour qualifier un lieu excentré et ainsi, étendre les limites du territoire et du champ d'appartenance dans l'espace. Inversement, un territoire dont on parle peu, peut se voir réduit à sa simple emprise, quoi que limitée spatialement. La toponymie utilisée sur un lieu peut supposer l'appartenance d'un site à un territoire, du moins un certain attachement ou relation au lieu mentionné. En outre, les habitants se rattachent souvent à une toponymie pour se repérer (noms de rues, d'enseigne, de ligne...). « Il y a beaucoup de choses dans la commune qui s'appellent "Étang de Berre", par exemple les bus c'est bus de l'Étang de Berre. En habitant à Vitrolles, je suis pour moi une partie du cœur de l'Étang de Berre » (Josiane). Dans ce cas-ci, Josiane considère son appartenance au territoire grâce à la toponymie qui est utilisée dans sa ville. « Mais je me rappelle, quand tu regardes les plans de transport des bus de l'Étang, Vitrolles, Rognac, Velaux, Berre, Marignane sont desservis, côté droite de l'étang uniquement, mais voilà ce qui fait partie du territoire, ça va même jusqu'à Velaux » : ici, Cendrine détermine les villes appartenant au territoire de l'étang de Berre par celles qui sont desservies par les bus de l'étang, jusqu'à aller même plus loin que les limites visuelles qu'elle a elle-même définies précédemment. Ainsi, la toponymie peut agrandir un territoire, au-delà de son apparence physique, par des questions d'appartenance, de référence et de territorialité.

2.1.6 Le réglementaire

Les risques, largement présents sur le territoire de l'Étang de Berre : inondation, submersion marine, industriel et technologique, sismique, mouvement de terrain, éclatement des argiles..., dictent et guident la construction du paysage. Ils nécessitent la création de plans de prévention qui réglementent la construction, de façon progressive, en fonction de l'impact prévisible de ces différents risques identifiés. « Les plans de prévention des risques technologiques dans les années 2000, à Lavera, ont conduit à la destruction des maisons et d'une école située dans le périmètre

de la raffinerie *Petroineos*. Elles ont été remplacées par des friches entourées de barbelés, incapables de contenir les effluves d'hydrocarbures qui se répandent au gré des vents dans les rues voisines » (Gramaglia, 2020 : 11). L'installation opportuniste des industries sur les sites disponibles a entraîné la perte de lieu de vie et la création de « vides ». En effet, ces recommandations entraînent, parfois la création d'espaces vides, non-constructibles : « la densité des installations industrielles coexiste avec un foisonnement d'espaces vacants » (Fabiani, 2006 : 16). Ces espaces vides correspondent aux zones SEVESO, des zones inconstructibles dans un périmètre de risque technologique défini. Les normes de sécurité impliquent la clôture de ces espaces afin de les rendre non-accessibles au public et limiter les risques sur les usagers. Or, dans le paysage, ces installations engendrent la création de frontières physiques marquées et qui impactent l'usage de l'espace par les riverains : « quand c'est une usine, on est obligé de contourner et ça c'est désagréable » (Josiane). Ces installations ont ainsi pour effet d'accentuer l'effet de ponctuation de l'industrie dans le paysage, apparaissant comme des appendices au milieu d'immenses espaces « vides ».

Cependant, chaque réglementation n'est qu'appliquée que ponctuellement, au cas par cas. Elle n'est applicable que dans la ville qui l'a mise en place. Ainsi, chaque ville poursuit son développement de façon propre, sans se mettre d'accord d'une réglementation commune autour du territoire de l'Étang de Berre. Cela met en œuvre des aménagements et des réflexions variées sur l'ensemble du territoire et illustre la diversité paysagère identifiée en partie 1. Ces réglementations sont-elles un frein à la lisibilité du territoire ? Sans affirmer qu'elles nuisent à la lecture du territoire, les réglementations affectent sa lecture et engendrent, parfois, de fortes modifications paysagères.

2.2. Quelle appréciation de l'image du territoire ? Identité et lisibilité

Structure et identité font-elles de ce lieu, un territoire agréable ? Selon Kevin Lynch, une image agréable est une image dont l'identité est forte et impactante et, un territoire où il est simple de se repérer et se déplacer. De façon générale, j'ai remarqué une certaine difficulté dans la lisibilité de l'ensemble du territoire. Les personnes qui pratiquent le territoire ont plutôt tendance à connaître (assez précisément)

le côté de l'étang qu'ils fréquentent. Par exemple, Michel a, durant son entretien, fortement développé l'urbanisation visible sur la rive est de l'étang, jusqu'à le dessiner sur tout le pourtour de l'étang de sa carte mentale, en oubliant de représenter le reste des communes de l'ouest. L'observation des cartes mentales représentatives de la vision des usagers du territoire témoigne d'une difficulté d'appréhension du territoire dans sa globalité, de compréhension de sa structure et de ce qui en fait partie, à partir du moment où on ne le fréquente pas entièrement. « L'Étang de Berre, reste hors de toute histoire de la Provence, hors de tout intérêt touristique, évacué en quelques lignes par des guides qui n'en retiennent qu'une ou deux anecdotes. L'Étang de Berre est d'une certaine manière hors de toute existence culturelle » (Bartoli, 2000 : 6). Ainsi, lorsque l'on ne fréquente pas une ou plusieurs partie(s) de l'Étang de Berre, il est impossible pour l'utilisateur de s'en construire une représentation mentale basée à partir d'un souvenir passé et de la mémoire du site. Aucun document historique, culturel, scientifique n'est disponible pour instruire et raconter ce qu'est le territoire de façon aussi précise qu'en le pratiquant physiquement. Or, comme nous l'avons dit précédemment, le territoire de l'Étang de Berre est constitué d'une agrégation de petites communes qui, ensemble, forment le territoire de l'Étang de Berre. C'est ainsi en agglomérant ces « quartiers lisibles » à leurs échelles et reliés par des voies, que le territoire de l'Étang de Berre fonde son orientation. C'est en parcourant, petit à petit, les 60 kilomètres de routes et les onze communes qui font le tour de l'Étang de Berre, que l'on peut ainsi appréhender sa structure et sa grandeur. Vivre uniquement d'un côté ou de l'autre de l'étang ne permet pas d'appréhender le territoire dans sa totalité, il faut le pratiquer, le survoler et l'arpenter pour le comprendre.

Ensuite, au regard de l'analyse réalisée, l'image du territoire de l'Étang de Berre apparaît être plutôt agréable pour les personnes qui le pratiquent. Il possède une identité forte et marquée. L'individu sait où il est et reconnaît rapidement/identifie rapidement son territoire au regard des éléments physiques qui le composent. En effet, nous avons énuméré, précédemment, les nombreux éléments physiques et emblématiques qui font la « renommée » du territoire. Que ces éléments soient perçus de façon positive ou négative (à nuancer en fonction des éléments mentionnés), ils font du territoire de l'étang de Berre ce qu'il est aujourd'hui. Ainsi, l'identité du site est forte et rend son image d'autant plus impactante. Cepen-

nant, cette identité n'est pas basée sur des éléments forcément perçus de façon positive. En effet, les principaux éléments sur lesquels se basent les interviewés pour reconnaître ce qui constitue le paysage du territoire de l'Étang de Berre, sont des éléments construits par l'homme : les cheminées, les cylindres, les infrastructures ferroviaires et routières, l'aéroport et qui ont détruits de nombreux espaces naturels pour s'implanter : « je ne vois rien d'autre à part les grosses infrastructures qui caractérisent l'Étang de Berre » (Michel), « l'aménagement du bord de l'étang de Berre, pas top, qui est beaucoup industrialisé avec des industries, des stockages, des véhicules, des magasins... » (Jérôme). Aucun élément naturel non-anthropisé n'a été mentionné par les interviewés comme élément repère dans le paysage du territoire de l'Étang de Berre et faisant sa propre identité (outre l'étang lui-même). Le nomade trouve ça « dommage d'avoir toutes ces usines, ce serait tellement plus beau si c'était plus naturel ». Ainsi, l'image du territoire de l'Étang de Berre se base sur des éléments ayant un impact négatif sur la société et son bien-être, engendrant des risques et une disparition massive de la richesse naturelle du site. Or, depuis quelques années, nous pouvons observer un renouveau, une réelle volonté de changer la vision que l'on a du site lui-même et de la détourner vers les potentialités naturelles que présente le site : « Il y a tout de mêmes beaucoup d'espaces naturels (des pinèdes) tout autour du territoire » (Eva), « l'Étang de Berre n'est pas si désagréable que ça. Si le nécessaire était fait pour qu'il soit vraiment bien entretenu partout, ça pourrait être vraiment joli, mais le problème c'est que c'est qu'à certains endroits et du coup, ce que tu remarques le plus c'est les coins désagréables, et tu retiens entre guillemets que les mauvais points » (Cendrine), « ce qui rend son paysage désagréable c'est toute l'industrialisation qui y a été faite, même les améliorations qu'il y a depuis plusieurs années, connaissant le secteur, ça reste malgré tout une vision désagréable avec les cheminées, les flammes ... Il faudrait re-naturaliser le site, refaire rentrer de la nature dedans, à la place de l'industrialisation » (Jérôme), « c'est vrai que les usines défigurent un peu tout mais quand j'y vais j'essaye de faire abstraction, je veux voir autre chose » (Josiane).

Ainsi, dès aujourd'hui, l'objectif est de tendre à la construction d'un « paysage global » dans lequel la richesse naturelle du site est mise en valeur et devient constitutive de son identité. Actuellement, le paysage du territoire de l'Étang de Berre est plutôt assimilable à

une multitude de paysages, une séparation entre une rive est et une rive ouest, une perte d'appartenance et une image forte basée sur des éléments nuisibles pour la société et pour la richesse du site, au sein duquel des personnes vivent et pratiquent les lieux. Quels sont les moyens mis en œuvre autour du territoire de l'Étang de Berre pour valoriser son image ?

2.3 Une volonté d'amélioration de l'image du territoire de l'Étang de Berre

Kevin Lynch affirme que, pour « renforcer une image » (Lynch, 1976 : 13), il existe plusieurs manières d'intervenir : par « des moyens symboliques », « en rééduquant l'observateur » ou « en refaçonant son environnement ». Sur le territoire de l'Étang de Berre de nombreuses actions récentes ont été mises en place et vont dans le sens d'une amélioration de l'image de celui-ci. « Dans les années antérieures je pense qu'il avait une image plutôt désagréable mais je pense qu'aujourd'hui ça commence à changer. [...] C'est un secteur qui est un peu plus agréable et sans doute que les gens se sentent mieux vivre là-dedans » (Michel).

2.3.1 Des moyens symboliques

« L'affirmation d'une identité locale ne pourra se réaliser qu'à travers la définition d'une identité collective porteuse d'une symbolique spatiale globale. [...] La forte personnalité du site a constitué son premier facteur de succès » (Steenhuysse, 2004 : 15). Aujourd'hui, le territoire a du succès, il est connu et reconnu, mais pour en faire un site « regardable » (Steenhuysse, 2004 : 1) et ainsi, lui accorder une image agréable, c'est en menant des politiques de projets globales dans le sens d'une revalorisation du site naturel que selon Séverine Steenhuysse le site affirmera son identité. À ce jour, deux projets forts vont dans le sens d'une revalorisation symbolique de l'image du territoire de l'Étang de Berre.

2.3.1.1 *Projet Unesco*

En 2017, le maire de Martigues annonce la candidature de l'Étang de Berre à l'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Si de ce fait, cette demande venait à être accordée, l'échelle de reconnaissance du territoire s'agrandirait proportionnellement à son identité. En effet, avec l'existence d'un patrimoine naturel d'envergure internationale, l'Étang de Berre gagnerait en importance et véhiculerait son identité à travers le monde entier, pouvant même étendre son champ

d'appartenance à l'ensemble des individus souhaitant s'identifier à la cause du site et s'engager pour sa préservation et ses limites bien au-delà des limites physiques définies précédemment.

2.3.1.2 Jeux olympiques 2024

En 2024, les jeux olympiques sont organisés en France. La ville de Marignane a été choisie pour le déroulement de deux épreuves : celles du skateboard et du kitesurf. En effet, l'enceinte sportive construite récemment près du parc de Bolmon est l'une des plus grandes d'Europe d'après le journal *La Provence*. Le site du Jaï quant à lui offre des conditions venteuses favorables à la glisse sur les eaux de l'Étang de Berre. Cette décision place ainsi la ville de Marignane et le territoire de l'Étang de Berre sur « le plus haut sommet du sport international » (*La Provence*, 11/2021) vantant ainsi les potentialités du site et affirmant l'identité locale au-devant de la scène sportive internationale.

2.3.2 Rééducation de l'observateur

Selon Kevin Lynch, ce qui rend une image physiquement meilleure, c'est qu'elle soit agréable. Il faut qu'elle soit représentative d'un espace dont la structure et l'identité sont facilement appréhendable, dans lequel on se repère bien. Cendrine disait qu'elle n'oserait pas s'aventurer dans un territoire (notamment celui de l'Étang de Berre) si elle ne le connaissait pas, elle trouve ça angoissant. Ainsi, pour revaloriser l'image et la structure d'un territoire, il semble important de passer dans un premier temps par une étape de sensibilisation de la population quant à la richesse du site et développer des unions, des groupements, des engagements pour les causes locales.

2.3.2.1 GIPREB et regroupement d'habitants

Autour de l'Étang de Berre, de nombreux groupements d'acteurs se sont unis pour la dépollution et la réhabilitation du milieu. C'est notamment le cas du GIPREB (Groupement d'intérêt public pour réhabilitation écologique de l'Étang de Berre), un syndicat mixte créé en 2000, coordonné autour de la reconquête de l'étang et ayant établi un programme d'actions. « L'étang nouveau, slogan mobilisateur et nom d'une association » (Fabiani, 2006 : 17). Le rassemblement politique pour la réhabilitation de l'Étang de Berre a voté, en septembre 2021, le début des travaux de réouverture du tunnel du Rove à compter de 2023 et une limitation des rejets d'eau douce par la centrale

EDF. L'ensemble des personnes engagées dans cette cause commune révèle l'intérêt aujourd'hui porté vers le territoire de l'Étang de Berre. Ce n'est pas moins que le préfet, les sous-préfets, les députés du département des bouches du Rhône, le président de la Région PACA, de la métropole Aix-Marseille, les maires de toutes les communes de rives de l'étang qui se sont réunis dans une cause partagée « symbole d'une volonté commune de toutes les parties prenantes de faire avancer concrètement le dossier de l'Étang de Berre » (*Maritima*, 09/2021). Le territoire de l'Étang de Berre se trouve ainsi sur le devant de la scène nationale et est hissé au rang des enjeux nationaux, visant une valorisation de son image globale.

2.3.2.2 Loi littoral

Pour rééduquer l'observateur, lui permettre de comprendre la structure et ce qui constitue le territoire de l'Étang de Berre, il est important de mettre en place des lois visant la préservation et la sensibilisation du public quant aux richesses du site. La loi littoral s'applique à l'ensemble des communes du pourtour de l'Étang de Berre depuis 1986. Elle s'attache à préserver les paysages remarquables et les secteurs de richesse écologique. Les paysages naturels et ruraux conservent une forte image identitaire et sont autant de respirations dans l'uniformité du paysage bâti. Ils constituent des secteurs à fort potentiel pour le cadre de vie. Ils permettent d'initier une trame paysagère de requalification pour les espaces urbains. L'Étang de Berre possède un véritable potentiel d'espaces naturels parfois méconnu du grand public et parfois même en danger. Il s'agit alors de distinguer les espaces naturels, qui rassemblent les zones humides et les sites attractifs pour leur faune et leur flore. Ces derniers peuvent constituer des aménagements d'un espace de loisirs quotidien pour les familles, les étapes d'un cheminement autour de l'étang avec des points d'observation, des passerelles, des écriteaux expliquant les caractéristiques du site, d'après le site internet officiel du GIPREB. Ainsi, les actions allant dans le sens d'une préservation des richesses locales sont autant de possibilités d'affirmer l'identité locale du territoire et de valoriser son image au regard des usagers pratiquant le territoire.

2.3.3 (Re) façonnage de l'environnement

Pour Kevin Lynch, apporter des petites modifications à son milieu, c'est effectuer un remodelage conscient à grande échelle, donner un décor qui facilite la créa-

tion/conservation d'identité et qui structure le tout.

2.3.3.1 Réhabilitation des sites anciens à valeur patrimoniale

Les anciens sites patrimoniaux du territoire de l'Étang de Berre constituent une symbolique de l'identité du lieu qui a marqué son évolution et l'image qu'il s'est construit, au fil du temps. En ce qui concerne les industries du pourtour de l'étang, les projets de démantèlement des usines se succèdent, pour cause de détérioration, pollution, obsolescence... Parmi les personnes interrogées, de nombreuses personnes ont mentionnés les usines comme point de repère, mais dans un sens négatif, comme point de repère désagréable qui qualifie directement le site et qui nous permet de le reconnaître directement, du fait de son unicité. Or, leur démantèlement, la destruction n'est pas la solution ultime. En effet, elle permettrait de réinterroger l'image désagréable du territoire mais elle remettrait également en question la constitution de l'identité propre du territoire en supprimant ses éléments emblématiques forts. En effet, parmi les personnes interrogées, nombre d'entre elles mettent en évidence une certaine nostalgie, des « attachements personnels » (Lynch, 1972 : 29) quant à la période de leur vie qui est rattachée à l'industrie qui s'est développée sur le territoire. C'est notamment le cas de Michel, retraité, anciennement travailleur chez Eurocopter. C'est l'industrie qui les a nourris, lui et sa famille, c'est « un gagne-pain » disaient-ils, sa femme et lui. En outre, de tels espaces, en tant que lieux de mémoire collective (pour le groupe social des travailleurs des rives de l'étang du XXe siècle par exemple) ne peuvent être démolis. Cependant, leur requalification semble être de bon augure dans le sens où elle permettrait de, à la fois, conserver la mémoire du lieu, le rendre plus propre, en améliorer la dynamique, retrouver son patrimoine naturel disparu et ainsi, valoriser son image générale. Mais, « comment maintenir une certaine continuité de l'image et de l'association malgré les conditions physiques et sociales des bouleversements auxquels leurs habitants ont été exposés ? » (*Idem* : 39).

2.3.3.2 Projets d'aménagement et de développement du tourisme

C'est en proposant de nouveaux aménagements, un nouveau confort et de nouveaux lieux de rencontre que les habitants vont pouvoir se réapproprier les lieux et « oublier » les maux du passé. Récemment,

de nombreux projets d'embellissement et de réaménagement ont eu lieu autour de l'étang, visant le développement du tourisme et une réhabilitation des berges. « Il y a de jolies plages aménagées à Berre [...] Je me rappelle d'un joli restaurant au bord de l'eau. De ce côté-là, je trouve que l'étang a bien été réhabilité, il donne envie d'aller se balader, d'aller le voir. Parce qu'il a bien été aménagé, des plages ont été constituées, de jolis petits ports, un restaurant, ça donne envie d'aller voir, c'est agréable à aller visiter » (Cendrine), « je pense qu'il a eu beaucoup de projets fait ces dernières années. Jusqu'à il y a dix ans en arrière ça rassemblait un petit peu à la Camargue, c'était un peu sauvage, c'était joli aussi mais pour moi ce n'était pas adapté à l'endroit où se trouve l'Etang de Berre. Maintenant, à Berre, Marignane, Vitrolles, il y a de belles promenades qui ont été faites, on peut aller quand même en vélo de Marignane à Châteauneuf, par les bords de l'étang de Berre. On peut aller se promener en famille. C'est une promenade enrichissante. [...] Avant, il y avait beaucoup de campings, ça donnait une certaine gaieté, je pense qu'il faut continuer dans ce sens-là, essayer de le rendre agréable par la végétation, en améliorant tous les contours et surtout de façon à ce que ça soit des promeneurs et pas des usines qui soient implantées là. Quand c'est une usine, on est obligé de contourner et ça c'est désagréable. Quand il y a des belles balades ça ramène une population » (Josiane).

2.3.3.3 Projet de détournement du canal EDF - Projet de réouverture du canal du Rove

Comme nous le savons tous, le principal problème actuel lié à la pollution de l'Étang de Berre est l'arrivée massive d'eau douce depuis le canal EDF de Saint Chamas, au nord de l'étang. Cette grande quantité d'eau douce pénétrant dans un étang saumâtre qui entretient peu de relations avec la mer Méditerranée, du fait de la fermeture du canal du Rove, voit ainsi sa biodiversité marine décroître à cause de l'eutrophisation³ de ses eaux. Ainsi, le projet de détournement du canal EDF et celui de réouverture du canal du Rove constituent une image forte et symbolique auprès du grand public engagé pour la reconquête de l'étang. Il s'agit de la seule solution liée à la survie de l'étang. « Si on considère l'impact d'un canal dans le paysage au travers des principaux exemples régionaux, comme le canal de Marseille qui déploie son filet bleu au travers des collines arides séparant Marseille de la Durance, on peut en conclure qu'il constitue une occasion unique d'établir un projet paysagiste territorial.

3. Eutrophisation : forme de pollution « naturelle » observable dans les milieux chauds où l'eau se renouvelle lentement et par laquelle des sédiments s'accumulent au fond de l'étendue d'eau, pouvant donner lieu à des situations complexes telles que la diminution de la teneur en oxygène de l'eau et une prolifération bactérienne.

Son poids à grande échelle, son omniprésence dans un espace, ainsi que l'image qu'il véhicule, peuvent en faire un des éléments les plus structurants d'un paysage. De même que la force d'une telle prise de position sur l'avenir d'un territoire pourrait avoir des répercussions dans tous les autres domaines liés à l'environnement » (Bartoli, 2000 : 271).

CONCLUSION

Essayer de comprendre ce qui constitue l'image du territoire de l'Étang de Berre n'est pas simple. Son immensité ne permet pas d'en avoir une vision globale, seule une vue d'avion le permet. « Appréhender le paysage de l'Étang de Berre nécessite d'adopter un point de vue dynamique. Vu des infrastructures, il se forme, se densifie atteignant au mieux sa principale caractéristique, le contraste. Si toutes les entités paysagères sont dispersées dans le territoire, il ne faut qu'une heure en voiture pour en faire le tour et découvrir pêle-mêle zones agricoles, industrielles, urbaines... Un pont romain au détour d'un rond-point, une raffinerie aux confins des champs de vignes, parcourir ces routes réserve bien des surprises. On y découvre avec délice des routes de campagnes bordées de champs généreusement ouverts sur le rivage, autant de paysages rêvés rappelant les toiles de Seyssaud ou de Ziem ; plus loin une raffinerie surgit, puis une ville... une densité incroyable d'objets hétéroclites attirant notre attention et laissant, pour finir, une sensation de brassage presque écœurante. Aucune vision ne domine réellement ce territoire, il n'y a donc pas un, mais des paysages de l'Étang de Berre qui s'enchaînent ou se mélangent selon une mise en scène orchestrée » (Pierre Donadieu, *Campagnes urbaines*, éditions Actes sud, Arles, 1998 cité dans Bartoli, 2000 : 257).

Physiquement et psychiquement, le territoire de l'Étang de Berre met en évidence l'existence d'une pluralité de paysages et de représentations. Selon le passé, l'attachement, l'expérience, la familiarité, les représentations mentales que l'individu entretient avec son territoire, les éléments auxquels il a tendance à se rattacher varient d'une personne à l'autre. Ce sont tant de composants qui font qu'aujourd'hui, le territoire de l'Étang de Berre est un territoire pluriel, identitaire et fort. D'autant plus que son image tend à s'affirmer et à s'améliorer au regard des représentations mentales de tous les individus, appartenant ou non, pratiquant ou non le territoire, du fait de son envergure

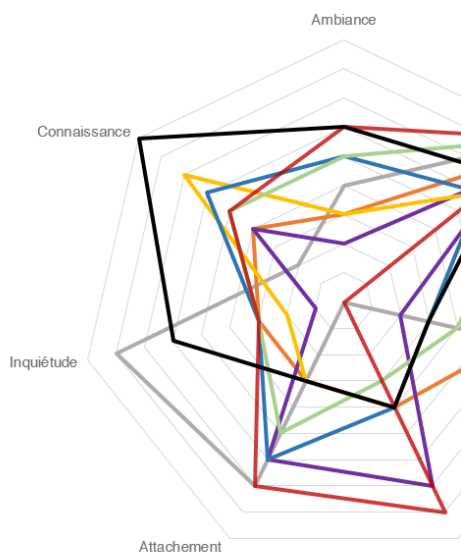
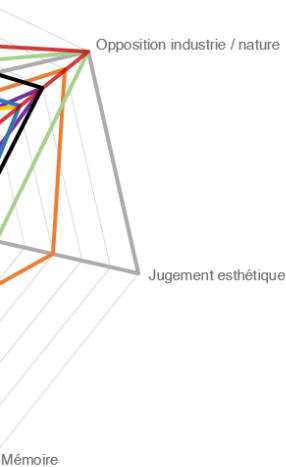


Figure 14. Diagramme araignée des images du territoire de l'Étang de Berre.



identitaire à venir et des efforts qui y sont menés. Pour mettre à plat et faciliter la lecture de toutes les images du territoire de l'étang de Berre obtenues à l'issue de ce travail, j'ai analysé chaque entretien et déterminé l'intensité des relations avec les composants identifiés tout au long de l'analyse, sur un barème allant de 1 à 10.

- La nomade
- Cendriline
- Michel
- Jérôme
- Olga
- Eva
- Josiane
- Alyson

Ce type de représentation permet de définir l'« image type » du territoire de l'Étang de Berre. Selon le diagramme obtenu, elle représente une opposition forte entre industrie et nature (7.5/10), émet des jugements esthétiques (5/10), se base sur de nombreux souvenirs (6/10) et relate un fort attachement aux lieux (6.5/10). Mais, au contraire, elle n'est globalement pas très inquiète (2.5/10), ne retranscrit pas très bien la structure du territoire (4/10) et ne s'intéresse pas forcément aux ambiances qu'il propose (3/10). Le profil type de l'utilisateur du territoire de l'Étang de Berre met en opposition ses souvenirs du passé aux formes esthétiques actuelles, sans trop s'inquiéter de ce que celui-ci a perdu, en terme de biodiversité, de ce qu'il offre comme potentialités et tout de ce qui le constitue dans sa totalité. De plus, cette représentation permet de mettre en évidence des positions individuelles marginales (alarmistes, optimistes, détachées, intéressées...) des individus interrogés. Elles correspondent aux profils qui se dessinent en dehors des « réponses moyennes » et constituent des prises de positions fortes sur le territoire, à l'image du nomade qui affirme une opposition claire quant à la présence des industries et aux nuisances qu'elles ont sur le territoire. Ainsi, l'extension de cette méthode d'analyse, à la fois lisible et évolutive permettrait, en y ajoutant les données d'un maximum de personnes interrogées, d'observer les tendances de prise de position se mettant en place sur le territoire allant dans le sens d'une volonté d'amélioration de son image.

BIBLIOGRAPHIE

RÉFÉRENCES TEXTUELLES

ALLOUCHE Aurélien, « Les mobilisations citoyennes d'arrachement de l'Étang de Berre à l'industrialisation. Quand des citoyens ont voulu refaire territoire », *Rives méditerranéennes*, n°61, 2020, p. 103-123. URL : <https://journals.openedition.org/rives/7872>.

BARTOLI Pascale, CARPENTIER Anne, MUSSET Cécile, TRUCHOT Agnès et ORILLARD Clément, *L'Étang de Berre, de la mer au lac*, TPFE ENSA-M, éditions générales du CAUE des Bouches-du-Rhône, 2000. URL : https://www.spppi-paca.org/_depot_sppi/_depot_arko/basesdoc/6/36322/mp1urq_l-etang-de-berre-de-la-mer-au-lac.pdf.

BERGERON Olivier, CECCAROLI Alain, FABIANI Jean-Louis, *La petite mer : portraits de l'Étang de Berre*, éditions Actes Sud, Arles, 1996.

BIGOUROUX Matthieu, «le skatepark de Marignane sous les feux de la rampe, *La Provence*, 01/11/2021. URL : <https://www.laprovence.com/article/edition-vitrolles-marignane/6545521/le-skatepark-de-marignane-sous-les-feux-de-la-rampe.html>.

CHAUVIER Eric, *Somaland*, éditions Allia, Paris, 2012.

CHESNEAU Isabelle et RONCAYOLO Marcel, *L'abécédaire de Marcel Roncayolo. Entretiens*, éditions Infolio, Gollion, Suisse, 2011.

DAUMALIN Xavier et GRAMAGLIA Christelle, « Neither leave here, nor die here, but really live here, Milestones for a social history of anti-pollution movements in the Berre/Fos-sur-Mer industrial port zone », *Rives méditerranéennes*, n°61, 2020, p. 20-45. URL : <https://journals.openedition.org/rives/7725>.

FABIANI Jean-Louis, « Somnambule de la "petite mer" ? » in Franck POURCEL, *La petite mer des oubliés. Étang de Berre, paradoxe méditerranéen*, Le bec en l'air, Manosque, 2006, p. 11-22.

FROMAIN David, *Le centre de Marignane en friche, un patrimoine à réinventer*, mémoire de séminaire, département de master « habiter le monde, penser la décroissance au XXIe siècle », séminaire « vivre ensemble », 2014-2015, p. 93-104. URL : <https://fr.calameo.com/read/0033680160946500729d6>.

GRAMAGLIA Christelle et DUPERRÉX Matthieu, « Genèse et devenir d'une zone critique littorale méditerranéenne », *Rives méditerranéennes*, n°61, 2020, p. 7-18. URL : <https://journals.openedition.org/rives/7712>.

LIPS C., «Étang de Berre. Le voile se lève sur sa réhabilitation écologique», *Maritima*, 27/09/2021. URL : <https://www.maritima.info/actualites/environnement/etang-de-berre/13553/etang-de-berre-le-voile-se-leve-sur-sa-rehabilitation-ecologique.html>

LYNCH Kevin, *L'image de la cité*, éditions Dunod, Paris, 1976.

LYNCH Kevin, *What time is this place ?*, The MIT Press Cambridge, Massachusetts and London, England, 1972.

STEENHUYSE Séverine, *Histoire de la production d'un site inqualifiable : du paysage perdu de l'Étang de Berre aux valeurs des territoires modernes*, thèse de doctorat, dirigée par Augustin Berque, EHESS Paris, 2004.

VERGOZ Thibaut, « Le tunnel du Rove », dans *Le chasse-marée*, n°299, novembre 2018, p. 20-32. URL : <https://www.chasse-maree.com/le-tunnel-du-rove-oublie-de-lhistoire/>.

VINSON Sigolène, *Maritima*, éditions de l'observatoire, Paris, 2019.

FILM

BOUTTIN David et LOPEZ Stéphane, *Une seconde nature*, France 3 Méditerranée, 2009, 52 min. URL : <http://www.unesecondenature.com/>.